



RÈGLEMENT DE

GESTION SPORTIVE

2018-2019

VIE INTERNATIONALE

ORGANISATION DES LISTES DE HAUT NIVEAU **5**

A.1. LES LISTES COLLECTIFS NATIONAUX ET ESPOIRS	6
A.2. CRITÈRES D'INSCRIPTION EN LISTE DE HAUT NIVEAU	7
A.3. CRITÈRES D'INSCRIPTION EN LISTE DES SPORTIFS PARA -TIR	10
A.4. INSCRIPTION SUR LES LISTES DE HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES	12
A.5. INSCRIPTION SUR LES LISTES DE HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF	13

ORGANISATION DES STRUCTURES D'ENTRAINEMENT DE HAUT NIVEAU DE LA FEDERATION **15**

ORGANISATION DES COLLECTIFS - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF PARALYMPIQUES IPC (WSPS) **19**

C.1. LES COLLECTIFS EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF, PARA-TIR	20
C.2. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIFS CIBLE	21
C.3. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES	24
C.4. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES PARALYMPIQUES	28
C.5. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES MONDIALES	30
C.6. COMPETITION DU CLUB FRANCE PLATEAU	31
C.7. TABLEAUX DES COLLECTIFS EPREUVES PLATEAU	33
C.8. MOYENS ACCORDES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU	35
C.9. MUNITIONS ACCORDEES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU	35
C.10. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU	36

REGLEMENT DE SELECTION EQUIPES DE FRANCE - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF PARALYMPIQUES IPC (WSPS) **37**

D.1. MODE DE SELECTION EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF ET PARALYMPIQUES IPC (WSPS)	38
D.2. CHAMPIONNAT D'EUROPE 10 M	42
D.3. COUPES DU MONDE CIBLE ET PLATEAU ISSF	45
D.4. JEUX EUROPEENS CIBLE ET PLATEAU	46
D.5. CHAMPIONNAT DU MONDE PLATEAU	47
D.6. CHAMPIONNAT D'EUROPE 25/50 M	48
D.7. CHAMPIONNAT D'EUROPE PLATEAU	51
D.8. CHAMPIONNAT D'EUROPE CARABINE 300 M	52
D.9. CHAMPIONNAT D'EUROPE CIBLE MOBILE 50 M	52
D.10. CHAMPIONNAT D'EUROPE 10 M PARA-TIR	53
D.11. COUPES DU MONDE PARA-TIR	53
D.12. CHAMPIONNAT DU MONDE PARA-TIR	56
D.13. REGLES SPECIFIQUES APPLICABLES A TOUS LES SELECTIONNES	59

ORGANISATION DES COLLECTIFS NATIONAUX - REGLEMENT DE SELECTION
EQUIPES DE FRANCE EPREUVES MONDIALES NON ISSF **63**

E.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX	64
E.2. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE MATCH	65
E.3. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE FIELD	67
E.4. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS DU TIR SPORTIF DE VITESSE	68
E.5. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS : ARBALETE MATCH, ARBALETE FIELD, TIR SPORTIF DE VITESSE	69
E.6. EPREUVE DE SELECTION	69
E.7. CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION 2019	69
E.8. CRITERES D'ACCES ET DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION	70
E.9. MODALITÉS DE SÉLECTIONS DES ÉQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE RÉFÉRENCE	71
E.10. RECAPITULATIF DES MODALITES DE SELECTIONS DES EQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE REFERENCE	75
E.11. CALENDRIER INTERNATIONAL 2019	77

TEXTES DE REFERENCE ET ANNEXES **79**

LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE	80
PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE DOPAGE	83
CHARTRE DU SPORT DE HAUT NIVEAU	93

ORGANISATION DES LISTES DE HAUT NIVEAU

LES LISTES DE SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Depuis 1982, la qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le Ministère chargé des sports.

Cette inscription s'effectue dans les catégories Elite, Senior et Relève. Ces catégories ne correspondent pas de façon systématique à des classes d'âge déterminées, ni à des collectifs d'appellation homogène.

La catégorie Elite : peut être inscrit dans cette catégorie, le sportif qui réalise aux jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée dans le projet de performance fédéral (PPF), une performance ou obtient un classement significatif, soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies dans ce même PPF. L'inscription dans cette catégorie est valable deux ans. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

La catégorie Senior : peut être inscrit dans cette catégorie, le sportif qui réalise aux jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée dans le projet de performance fédéral (PPF), une performance ou obtient un classement significatif, soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies dans ce même PPF. L'inscription dans cette catégorie est valable un an. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

La catégorie Relève : peut être inscrit dans la catégorie Relève le sportif dont le DTN identifiera prioritairement un critère de performance lors des compétitions internationales qu'il aura déterminées au sein du PPF. Au regard de la spécificité de la population concernée, les DTN pourront proposer a minima les inscriptions en liste sur la base de critères respectant les exigences suivantes :

- ▶ préciser et prioriser les catégories d'âge ;
- ▶ sélectionner les sportifs participant aux compétitions internationales de référence pour chaque catégorie d'âge identifiée.

L'inscription dans cette catégorie est valable un an. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

La catégorie reconversion Peut être inscrit dans la catégorie Reconversion le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Jeune et **qui présente un projet d'insertion professionnelle**. L'inscription dans la catégorie Reconversion est valable un an. Elle peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans.

A.1. LES LISTES COLLECTIFS NATIONAUX ET ESPOIRS

La liste des sportifs des collectifs nationaux : Les DTN, dans le cadre de leur PPF, définiront les critères autorisant l'inscription en liste des sportifs n'ayant pas réussi les performances mentionnées ci-dessus mais dont l'intégration dans un collectif national s'avérerait nécessaire. Chaque DTN établira et proposera au ministère chargé des sports, une liste annuelle de sportifs.

Cette liste des « sportifs des collectifs nationaux » (SCN) devra regrouper les sportifs :

- ▶ qui œuvrent au sein des sélections nationales des équipes de France en préparation des compétitions de références ;
- ▶ qui sont considérés comme des partenaires d'entraînement ;
- ▶ qui étaient anciennement listés mais sous condition de santé particulière (sportifs blessés ...)
- ▶ qui sont considérés par le DTN comme des sportifs à fort potentiel.

La liste des « sportifs des collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

La liste des sportifs espoirs : regroupe les sportifs présentant, dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le directeur technique national placé auprès de la fédération concernée mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau.

A.2. CRITÈRES D'INSCRIPTION EN LISTE DE HAUT NIVEAU

Critères d'entrée en catégorie ELITE

EPREUVES OLYMPIQUES		
INDIVIDUEL	JEUX OLYMPIQUES	1 - 8
	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 - 8
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1 - 3
EQUIPE	JEUX OLYMPIQUES	1 - 4
	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 - 4
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1

EPREUVES NON OLYMPIQUES		
INDIVIDUEL	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 * ou 1 - 3 **
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 - 2

** Si minimum de 15 nations classées dans l'épreuve*
*** Si minimum de 25 nations classées dans l'épreuve*

Critères d'entrée en catégorie SENIOR

ÉPREUVES OLYMPIQUES		
INDIVIDUEL	RANKING FEDERATION * INTERNATIONALE	1 - 32
	RANKING EUROPEEN *	1 - 24
EQUIPE	JEUX OLYMPIQUES	5 - 8
	CHAMPIONNAT DU MONDE	5 - 8
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	2 - 4
* RANKING AU 1 ^{er} SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNEE		

ÉPREUVES NON OLYMPIQUES		
INDIVIDUEL	CHAMPIONNAT DU MONDE	2 - 6 * 4 - 12 **
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1 - 4
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	3 - 8
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1 - 4
<p>* Si minimum de 15 nations classées dans l'épreuve ** Si minimum de 25 nations classées dans l'épreuve</p>		

Critères d'entrée en catégorie RELEVE

ÉPREUVES OLYMPIQUES		
INDIVIDUEL (moins de 40 ans)	CHAMPIONNAT DU MONDE	9 - 20 9 - 10 *
	CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIORS	1-15 1-10 *
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1 - 12 1 - 6 **
	COMPETITION INTERNATIONALE ***	1 - 3
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 - 6
<p>* si moins de 20 tireurs ** si moins de 12 tireurs *** Compétitions inscrites au calendrier fédéral (RGS) avec la mention « éligible liste HN » (document en annexe)</p>		

ÉPREUVES NON OLYMPIQUES		
INDIVIDUEL	CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIORS	1 - 8
	CHAMPIONNAT D'EUROPE JUNIORS	1 - 4
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIORS	1 - 4
	CHAMPIONNAT D'EUROPE JUNIORS	1 - 2

Critères d'entrée en catégorie COLLECTIFS NATIONAUX

Critères FFTir
<ul style="list-style-type: none"> • Sélection en équipe de France à une compétition internationale ISSF • Sélection stages nationaux de préparation en catégorie junior ou senior dans les disciplines olympiques et/ou non olympiques ISSF

Critères d'entrée en catégorie ESPOIRS

Les critères d'entrée en catégorie Espoirs ne concernent que les disciplines olympiques

CRITERES FFTir	
Appartenir au collectif des cadets nationaux	
Ou	
Terminer dans les trois premiers des différents championnats de France dans les catégories cadets et juniors (10 m, 25 m, 50 m, Plateau).	
Ou	
Réussir les Tests d'entrée en Pôle	

A.3. CRITÈRES D'INSCRIPTION EN LISTE DES SPORTIFS PARA -TIR

Critères d'entrée en catégorie ELITE

ÉPREUVES OLYMPIQUES et PARALYMPIQUES		
INDIVIDUEL	JEUX PARALYMPIQUES	1 - 8
	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 - 8
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1 - 3
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 - 4
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1

ÉPREUVES NON PARALYMPIQUES		
INDIVIDUEL	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 * ou 1 - 3 **
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	1 - 2
<p>* Si minimum de 15 nations classées dans l'épreuve ** Si minimum de 25 nations classées dans l'épreuve</p>		

Critères d'entrée en catégorie SENIOR

ÉPREUVES PARALYMPIQUES		
INDIVIDUEL	RANKING FEDERATION * INTERNATIONALE	1 - 10
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	5 - 6
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	2 - 4
<i>RANKING AU 1^{er} SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNEE</i>		

ÉPREUVES NON PARALYMPIQUES		
INDIVIDUEL	RANKING FEDERATION * INTERNATIONALE	1 - 5
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	3 - 5
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	1 - 3
<i>RANKING AU 1^{er} SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNEE</i>		

Critères d'entrée en catégorie RELEVE

ÉPREUVES PARALYMPIQUES		
INDIVIDUEL (moins de 40 ans)	RANKING FEDERATION * INTERNATIONALE	10 - 20
EQUIPE	CHAMPIONNAT DU MONDE	7 - 8
	CHAMPIONNAT D'EUROPE	5 - 7
<i>RANKING AU 1^{er} SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNEE</i>		

Critères d'entrée en catégorie COLLECTIFS NATIONAUX

CRITERES FFTir
<ul style="list-style-type: none"> - Appartenir à un collectif national de préparation identifié par la FFTir - Sélection en équipe de France à une compétition internationale IPC (WSPS)

Critères d'entrée en catégorie ESPOIRS

CRITERES FFTir
Appartenir au collectif Relève para-tir
Ou
Terminer dans les trois premiers des différents championnats de France dans les catégories juniors (10 m, 25 m, 50 m, Plateau). Dans les épreuves paralympiques et mondiales IPC.
Ou
Appartenir à une structure permanente du PPF

A.4. INSCRIPTION SUR LES LISTES DE HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES

TABLEAU DES COMPETITIONS ELIGIBLES - JUNIORS GARCONS/FILLES

Dates	Pays	Ville	Evènement	Discipline
21-26/11/18	POL	Bialystok	Compétition Internationale	Pistolet
10-13/01/19	CZE	Pilsen	Compétition Internationale	Cible Mobile
16-20/01/19	GER	Dortmund	Compétition Internationale	Car/Pist
23-27/01/19	GER	Munich	Compétition Internationale	Car/Pist
14-25/02/19	CYP	Larnaca	Compétition Internationale	Plateau
25-31/03/19	POL	Wroclaw	Compétition Internationale	Pistolet
07-14/04/19	GER	Dortmund	Compétition Internationale	Pist/Car
01-05/05/19	CZE	Pilsen	Grand Prix de la Libération	Cible Mobile
22-26/05/19	FIN	Lahti	Compétition Internationale	Plateau
23-26/05/19	GER	Pforzheim	Compétition Internationale	Carabine
05-08/06/19	GER	Munich	Coupe des Alpes	Car/Pist
00-00/06/19	ITA	Lonato	Compétition Internationale	Plateau
12-20/07/19	GER	Suhl	Coupe du Monde Juniors	Car/Pist/Plat
07-11/08/19	CZE	Pilsen	Compétition Hopes Juniors	Car/Pist
??	??	??	Compétition Internationale	Plateau
24-26/05/19			Rifle Cup 1 (si juniors)	Carabine
21-23/06/19			Rifle Cup 2 (si juniors)	Carabine
22/08-02/09/19	ITA	Todi	Compétition Internationale	Plateau
13-15/09/19			Rifle Cup 3 (si juniors)	Carabine

A.5. INSCRIPTION SUR LES LISTES DE HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF

TABLEAU DES COMPETITIONS ELIGIBLES - SENIORS/DAMES

Dates	Pays	Ville	Evènement	Discipline
21-26/11/18	POL	Bialystok	Compétition Internationale	Carabine
04-12/12/18	EAU	Al Ain	Compétition Internationale	Car/Pist
10-13/01/19	CZE	Pilsen	Compétition Internationale	Cible Mobile
16-20/01/19	GER	Dortmund	Compétition Internationale	Pistolet
17-22/01/19	AUT	Innsbruck	Compétition Internationale	Carabine
23-27/01/19	GER	Munich	Compétition Internationale	Car/Pist
14-25/02/19	CYP	Larnaca	Compétition Internationale	Plateau
21/02-03/03/19	QAT	Doha	Compétition Internationale	Plateau
25-31/03/19	POL	Wroclaw	Compétition Internationale	Pistolet
07-14/04/19	GER	Dortmund	Compétition Internationale	Car/Pist
23-28/04/19	GER	Berlin	Compétition Internationale	Car/Pist
01-05/05/19	CZE	Pilsen	Grand Prix de la Libération	Cible Mobile
02-12/05/19	GER	Hanovre	Compétition Internationale	Pistolet
24-26/05/19	??	??	Rifle Cup 1	Carabine
00-00/06/19	ITA	Lonato	Compétition Internationale	Plateau
21-23/06/19	??	??	Rifle Cup 2	Carabine
13-15/09/19	??	??	Rifle Cup 3	Carabine
22/08-02/09/19	ITA	Todi	Compétition Internationale	Plateau
??	??	??	Compétition Internationale	Plateau
??	GER	Munich	Pistol Trophy 1	Pistolet
??	CZE	Pilsen	Pistol Trophy 2	Pistolet

**ORGANISATION DES STRUCTURES D'ENTRAINEMENT
DE HAUT NIVEAU DE LA FEDERATION**

LES STRUCTURES D'ENTRAÎNEMENT DE LA F.F.TIR

Les structures d'entraînement et les collectifs nationaux sont deux outils mis en place par la direction technique nationale pour accompagner les tireurs vers les podiums internationaux.

Les structures d'entraînement, pôle espoirs, pôle France Relève et pôle France Elite ont pour objectif d'apporter aux tireurs les meilleures conditions d'entraînement, en accord avec un projet de formation ou professionnel. L'accès à ces structures d'entraînement est déterminé par le niveau et la capacité de performance de chaque tireur et également par la nature du projet sportif de chacun. Ces structures sont encadrées par des conseillers techniques nommés par le directeur technique national. L'organisation et le fonctionnement d'une structure d'entraînement sont établis de manière à permettre la progression la plus importante des tireurs concernés et par voie de conséquence l'obtention des meilleurs résultats possibles.

Ce groupe de tireurs bénéficie d'un suivi d'entraînement, d'éventuels moyens financiers et matériels et éventuellement d'un accès préférentiel à certaines compétitions internationales. L'organisation et le fonctionnement d'un collectif national sont établis de manière à permettre aux tireurs concernés d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux compétitions de référence à court, moyen et long terme.

Enfin, l'appartenance à une structure d'entraînement ou à collectif national n'induit pas automatiquement une sélection en équipe de France, et une sélection en équipe de France peut être obtenue par un tireur hors structure et hors collectif.

Les Pôles France et France Relève

Le projet fédéral de performance (PPF) de la FFTIR compte le pôle France Elite de l'INSEP, 3 pôles France et 1 pôle France Relève. Ces structures, implantées dans un établissement du Ministère en charge des Sports, offrent un dispositif adapté, permettant au tireur d'atteindre son objectif sportif dans le respect de son projet de vie. Les meilleures conditions sont mises en place pour permettre aux tireurs de préparer les compétitions de référence à court, moyen et long terme.

POLE France ELITE - INSEP

Entraîneurs : Sarah ROBERT, Nicolas SCHIANCHI, Pierre Jean MILLIERE

Nom	Discipline	Catégorie	Mise en liste Haut Niveau, Collectif National et Espoir
BAUDOIN Brian	Carabine	Senior	Senior
CHASSAT Emilien	Carabine	Senior	Collectif National
D'HALLUIN Michael	Carabine	Senior	Elite
GERMOND Etienne	Carabine	Senior	Relève
GOMEZ Judith	Carabine	Dame	Relève
MATTE Romane	Carabine	Dame	Senior
OLRY Jennifer	Carabine	Senior	Collectif National

POLE France - BORDEAUX

Entraîneurs : Elodie COTTIN, Walter LAPEYRE, Anthony SZEWC, Christian SARRAUTE

Nom	Discipline	Catégorie	Mise en liste Haut Niveau, Collectif National et Espoir
BATTAULT Noémie	Plateau SO	Dame	Senior
BERLAND Odon	Plateau SO	Junior	Espoir
BOURGUE Clément	Plateau FO	Junior	Relève
DONNIOU Annaïc	Pistolet	Dame	Relève
FOUQUET Florian	Pistolet	Senior	Senior
GREFFIER Clément	Pistolet	Senior	Relève
JEDRZEJEWSKI Camille	Pistolet	Junior	Relève
LEJEUNE Nicolas	Plateau SO	Junior	Collectif National
MALLET Laurie	Pistolet	Junior	Collectif National
NICOLAS Kateline	Pistolet	Junior	Collectif National
PIOCH Annabelle	Pistolet	Junior	Collectif National
RAYNAUD Mathieu	Plateau SO	Junior	Espoir
THIEL Nicolas	Pistolet	Junior	Collectif National

POLE France - STRASBOURG

Entraîneurs : Martial ANSTETT, Jérémy MONNIER

Nom	Discipline	Catégorie	Mise en liste Haut Niveau, Collectif National et Espoir
BOGARD Floriane	Carabine	Junior	Collectif National
BORDET Jade	Carabine	Junior	Senior
DEBENNE Thomas	Carabine	Junior	Collectif National
DESTEFANIS Bastien	Carabine	Junior	Relève
DUTENDAS Dimitri	Carabine	Junior	Relève
ERDMANN Emmanuelle	Carabine	Junior	Collectif National
GOMEZ Emilie	Carabine	Junior	Collectif National
JEANNOT Marine	Carabine	Junior	Relève
KRUMM Clémentine	Carabine	Junior	Collectif National
KRYZS Lucas	Carabine	Junior	Relève
MONNIER Jérémy	Carabine	Senior	Relève
MOMPACH Nicolas	Carabine	Junior	Relève
MULLER Océane	Carabine	Junior	Relève
PICARD Justine	Carabine	Junior	Collectif National
VEDEL Timotée	Carabine	Junior	Collectif National

POLE France - WATTIGNIES

Entraîneur : Didier CARPENTIER

Nom	Discipline	Catégorie	Mise en liste Haut Niveau, Collectif National et Espoir
ALLEZARD Justine	Carabine	Junior	Collectif National
BAILLY Nathan	Carabine	Junior	Espoir
DEBROUX Adeline	Carabine	Junior	Espoir
GALLOT Julien	Carabine	Junior	Espoir
GENG Alexandra	Carabine	Junior	Espoir
GIRARD Agathe	Carabine	Junior	Collectif National
WILLOT Louisa	Carabine	Junior	Espoir

POLE France RELEVE - NANTES

Entraîneur : Alain DUHANT

Nom	Discipline	Catégorie	Mise en liste Haut Niveau, Collectif National et Espoir
AH YOU Adrien	Pistolet	Junior	Espoir
BLAUDIN DE THE Léa	Pistolet	Junior	Espoir
ERDAG Mélina	Pistolet	Junior	Espoir
FOURRE Eloïse	Pistolet	Junior	Espoir

**ORGANISATION DES COLLECTIFS
EPREUVES OLYMPIQUES et MONDIALES ISSF
PARALYMPIQUES IPC (WSPS)**

C.1. LES COLLECTIFS EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF, PARA-TIR

Généralités

La notion de collectifs implique un certain nombre de valeurs et de moyens auxquels les athlètes et la fédération doivent être attachés :

- la priorité des moyens est consacrée aux collectifs olympiques et paralympiques
- les sportifs classés doivent s'engager dans un processus de préparation de haut niveau et signer avec la fédération une convention individuelle,
- de son côté, la fédération engage, avec l'aide de l'Etat, des moyens de préparation au travers de sa filière de haut niveau, et notamment de la mise à disposition des cadres nationaux (d'état et fédéraux). La participation à un programme de compétitions internationales et de stages, additionnée d'aides matérielles et financières, finalise « *l'implication* » des moyens.

Rôle

Un collectif correspond à un groupe de tireurs, encadré par un ou des entraîneurs nationaux, des entraîneurs de pôle et des cadres techniques nommés par le DTN. Ce groupe de tireurs bénéficie d'un suivi d'entraînement, d'aides financières et matérielles et l'accès direct à des actions évaluatives en vue d'une sélection pour les compétitions internationales inscrites au calendrier.

L'appartenance à un collectif suppose pour le tireur concerné, son adhésion totale et sans restriction au programme de travail impulsé par les entraîneurs nationaux en charge dans chaque discipline. L'organisation et le fonctionnement d'un collectif sont établis de manière à permettre aux tireurs concernés d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux compétitions de référence à court, moyen et long terme.

S'il n'induit pas automatiquement une sélection en équipe de France, l'appartenance d'un tireur à un collectif est conditionnée par ses objectifs sportifs, sa situation ou projet professionnel, ses capacités techniques, physiques et mentales, son potentiel de progression et son niveau sportif.

Les Collectifs sont gérés dans les épreuves suivantes :

- *Carabine 10 M, équipe Mixte à 10 M*
- *Pistolet à 10 M, équipe Mixte à 10 M*
- *Carabine à 50 M*
- *Pistolet à 25 M*
- *Skeet Olympique*
- *Fosse Olympique, équipe Mixte en Fosse Olympique*
- *Para-Tir pistolet à 10, 25 et 50 M*
- *Para-Tir carabine à 10 et 50 M*
- *Para-Trap*

CLASSIFICATION DES COLLECTIFS	
COLLECTIFS NATIONAUX HAUT NIVEAU SENIOR ET DAME	
<i>Sont regroupés au sein de ces collectifs les tireurs inscrits en liste de haut niveau dans les catégories Elite et Seniors</i>	
COLLECTIFS NATIONAUX SENIOR ET DAME	
<i>Sont regroupés au sein de ces collectifs les tireurs inscrits en liste de haut niveau dans la catégorie Elite, Senior et Relève</i>	
COLLECTIFS NATIONAUX HAUT NIVEAU JUNIOR GARÇONS/FILLES	
<i>Sont regroupés au sein de ces collectifs les tireurs inscrits en liste de haut niveau dans la catégorie Relève</i>	
COLLECTIFS NATIONAUX JUNIOR GARÇONS/FILLES	
<i>Sont regroupés au sein de ces collectifs les tireurs inscrits dans la catégorie Relève, Collectif National et Espoirs</i>	
COLLECTIFS NATIONAUX HAUT NIVEAU SENIOR ET DAME PARA-TIR	
<i>Sont regroupés au sein de ces collectifs les tireurs inscrits en liste de haut niveau dans les catégories Elite et Seniors</i>	
COLLECTIFS NATIONAUX SENIOR ET DAME PARA-TIR	
<i>Sont regroupés au sein de ces collectifs les tireurs inscrits en liste de haut niveau dans la catégorie Elite, Senior, Relève et un groupe de tireurs sur dérogation</i>	

C.2. CONDITIONS D'ENTREE COLLECTIFS CIBLE

Le principal moyen permettant l'accès aux collectifs est l'inscription sur les listes de haut niveau dans les épreuves olympiques et mondiales

CRITERES D'ACCES EN COLLECTIFS CIBLE			
	Catégories liste de Haut Niveau		
Catégories	ELITE	SENIOR	RELEVE
Senior	Collectif Haut Niveau	Collectif Haut Niveau	Collectif National
Dame	Collectif Haut Niveau	Collectif Haut Niveau	Collectif National
Junior Garçon	<i>Possible en collectif Haut Niveau</i>	<i>Possible en collectif Haut Niveau</i>	Collectif Haut Niveau
Junior Fille	<i>Possible en collectif Haut Niveau</i>	<i>Possible en collectif Haut Niveau</i>	Collectif Haut Niveau
	Catégories hors liste de Haut Niveau		
	COLLECTIF NATIONAL	ESPOIR	
Senior	Collectif National		
Dame	Collectif National		
Junior Garçon	Collectif National	<i>Possible en collectif National</i>	
Junior Fille	Collectif National	<i>Possible en collectif National</i>	

Par ailleurs, la Direction Technique Nationale met en place un Classement National pour les épreuves olympiques et mondiales ISSF Cible afin de permettre aux compétiteurs de mieux se situer dans la hiérarchie nationale.

Le classement national fonctionne de façon continue sur les 12 mois courant de l'année. Un classement sera effectué pour chacune des 4 catégories ouvertes à condition d'avoir 3 résultats enregistrés.

Il sera effectué sur la moyenne de toutes les performances réalisées au cours des 12 derniers mois sachant que :

- Pour 5 matchs enregistrés, le moins bon score sera éliminé.
- Pour 8 matchs enregistrés, les 2 moins bons scores seront éliminés.

Le classement national sera mis à jour à chaque fin de mois sur le site internet de la FFTir permettant ainsi à l'ensemble des compétiteurs de se situer tout au long de la saison.

Au 30 septembre de chaque année, les résultats enregistrés sont donc le reflet complet de la saison (du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 pour cette saison par exemple).

Compétitions retenues dans le classement des épreuves

- Etapes des circuits nationaux ISSF Cible
- Championnats régionaux des tireurs participants au Championnat de France (classement Cadets, Juniors, S1 et D1)
- Championnat de France 10, 25 et 50 mètres (classement Cadets, Juniors, S1 et D1)
- Evaluations Nationales 10, 25 et 50 mètres si elles sont organisées
- Compétitions internationales inscrites au calendrier international de la FFTir

La liste des compétitions est disponible sur le site de la FFTir.

REGLES SPECIFIQUES EPREUVES CIBLE et PLATEAU

- L'appartenance à un collectif est strictement limitée à une seule épreuve sauf si le tireur répond aux conditions d'admission d'une deuxième, voire une troisième épreuve.
- Si le niveau de performance le justifie, un tireur est susceptible d'intégrer le collectif en cours de saison sportive (additif inscription sur la liste de Haut Niveau).
- Pour prétendre à une inscription sur un collectif, la participation à 4 compétitions minimum du calendrier national sera exigée dont un championnat de France sauf dérogation de la DTN (compétition internationale, blessure,...)

Durée d'inscription sur un collectif : 1 an

LES GROUPES RELEVÉ

Définition

Ce groupe correspond au secteur relève de la DTN, il est composé de tireurs d'un niveau compétitif reconnu (performance liée à une compétition officielle).

Objectif

Permettre au sportif concerné de le soutenir dans son parcours, de l'aider à obtenir les meilleurs résultats possibles en compétition internationale à moyen et long terme.

Conditions d'entrée

La sélection des membres au sein du groupe relève est réalisée par le DTN, après avis du Directeur des équipes de France et des entraîneurs concernés. Le choix se fait essentiellement à partir du potentiel de chaque tireur et des engagements en temps de chacun.

Les entraîneurs proposent une organisation pour accompagner les tireurs du groupe relève tout au long de la saison sportive. Toutefois, la composition du collectif peut évoluer en cours d'année. La Direction Technique et l'encadrement se réservent le droit de maintenir, de sortir ou bien d'intégrer un tireur si les impératifs d'efficacité et de production ne sont pas constatés.

Si l'accompagnement proposé est utile pour performer, il ne saurait se substituer à la volonté et à l'engagement des sportifs.

C.3. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES

CARABINE/PISTOLET

L'inscription sur les listes de Haut Niveau est le principal outil que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les différents collectifs 2019 de préparation dans les épreuves pistolet (30 tireurs) et carabine (25 tireurs).

COLLECTIF CARABINE JUNIORS		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	50 M Hommes 3x40	10 M Equipe Mixte
DESTEFANIS Bastien DUTENDAS Dimitri KRYZS Lucas MOMPACH Nicolas	KRYZS Lucas MOMPACH Nicolas	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs carabine juniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	50 M Femmes 3x40	
BORDET Jade JEANNOT Marine	BORDET Jade MULLER Océane	
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES MONDIALES		
50 M Femmes 60 BC	50 M Hommes 60 BC	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	50 M Hommes 3x40	10 M Equipe Mixte
DESTEFANIS Bastien DUTENDAS Dimitri KRYZS Lucas MOMPACH Nicolas	DEBENNE Thomas DUTENDAS Dimitri KRYZS Lucas MOMPACH Nicolas	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs carabine juniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	50 M Femmes 3x40	
ALLEZARD Justine BORDET Jade ERDMAN Emmanuelle GIRARD Agathe GOMEZ Emilie JEANNOT Marine KRUMM Clémentine PICARD Justine	BOGARD Floriane BORDET Jade ERDMAN Emmanuelle GIRARD Agathe GOMEZ Emilie JEANNOT Marine MULLER Océane	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES MONDIALES		
50 M Femmes 60 BC	50 M Hommes 60 BC	
Entraîneurs : Pascal BESSY, Martial ANSTETT		

COLLECTIF CARABINE SENIORS		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	50 M Hommes 3x40	10 M Equipe Mixte
BAUDOUIN Brian	D'HALLUIN Michael RAYNAUD Alexis	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs carabine seniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	50 M Femmes 3x40	
BORDET Jade	MATTE Romane	
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES MONDIALES		
50 M Femmes 60 BC	50 M Hommes 60 BC	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	50 M Hommes 3x40	10 M Equipe Mixte
BAUDOUIN Brian GERMOND Etienne MONNIER Jérémy PIASECKI Pierre Edmond RAYNAUD Alexis	BAUDOUIN Brian CHASSAT Emilien DHALLUIN Michael MONNIER Jérémy RAYNAUD Alexis	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs carabine seniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	50 M Femmes 3x40	
BORDET Jade GOMEZ Judith OLRY Jennifer	BORDET Jade GOMEZ Judith MATTE Romane	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES MONDIALES		
50 M Femmes 60 BC	50 M Hommes 60 BC	
Entraîneurs : Nicolas SCHIANCHI, Pierre Jean MILLIERE, Sarah ROBERT		

Des juniors ayant réalisé en 2018 des performances de niveau mondial pourraient être ponctuellement intégrés dans les collectifs senior/dame

COLLECTIF PISTOLET JUNIORS		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	Vitesse Olympique	10 M Equipe Mixte
DORTOMB Edouard STEPANOFF Tom	CUSSIGH Laurent JURET Léo PICAT RE Tristan	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs pistolet juniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	25 M Femmes	
JEDRZEJEWSKI Camille NICOLAS Kateline VENCHI ZAHM Mathilde	JEDRZEJEWSKI Camille	
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES MONDIALES		
Pistolet 25 M Standard	Pistolet 25 M	Pistolet 50 M
DORTOMB Edouard	DORTOMB Edouard	DORTOMB Edouard
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	Vitesse Olympique	10 M Equipe Mixte
DORTOMB Edouard PICAT RE Tristan STEPANOFF Tom THIEL Nicolas	AH YOU Adrian BOILEVE Florian CUSSIGH Laurent DUPUY Adrien JURET Léo PICAT RE Tristan	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs pistolet juniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	25 M Femmes	
JEDRZEJEWSKI Camille NICOLAS Kateline PIOCH Annabelle VENCHI ZAHM Mathilde	JEDRZEJEWSKI Camille MALLET Laurie NICOLAS Kateline PIOCH Annabelle	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES MONDIALES		
Pistolet 25 M Standard	Pistolet 25 M	Pistolet 50 M
DORTOMB Edouard	DORTOMB Edouard	DORTOMB Edouard
Entraîneurs : Julien BOUTMARD, Patrick BIEBUYCK, Laurent SASSO		

COLLECTIF PISTOLET SENIORS		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	Vitesse Olympique	10 M Equipe Mixte
FOUQUET Florian	ARTAUD Boris BESSAGUET Clément QUIQUAMPOIX Jean	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs pistolet seniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	25 M Femmes	
GOBERVILLE Céline GOBERVILLE Sandrine LAMOLLE Mathilde	GOBERVILLE Céline GOBERVILLE Sandrine LAMOLLE Mathilde	
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES MONDIALES		
Pistolet 25 M PC	Pistolet 25 M Standard	Pistolet 50 M
ARTAUD Boris BESSAGUET Clément PIERSON Alban	ARTAUD Boris BESSAGUET Clément PIERSON Alban	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES OLYMPIQUES		
10 M Hommes	Vitesse Olympique	10 M Equipe Mixte
FOUQUET Florian PAIROUX Gauderic PERIE Mathieu	ARTAUD Boris BESSAGUET Clément KIEFER Franck GREFFIER Clément QUIQUAMPOIX Jean	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs pistolet seniors hommes et femmes</i>
10 M Femmes	25 M Femmes	
DONNIOU Annaic GOBERVILLE Céline GOBERVILLE Sandrine LAMOLLE Mathilde	GOBERVILLE Céline GOBERVILLE Sandrine LAMOLLE Mathilde PARDON Karine	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES MONDIALES		
Pistolet 25 M PC	Pistolet 25 M Standard	Pistolet 50 M
ARTAUD Boris BESSAGUET Clément CHAPON Kévin FRIDRICI Yann PIERSON Alban	ARTAUD Boris BESSAGUET Clément KIEFER Franck PIERSON Alban	
Entraîneurs : Hervé CARRATU, Walter LAPEYRE, Laurent SASSO, Patrick BIEBUYCK		

C.4. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES PARALYMPIQUES

CARABINE/PISTOLET

L'inscription sur les listes de Haut Niveau est le principal outil que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les différents collectifs 2019 de préparation dans les épreuves Para-Tir pistolet (4 tireurs) et carabine (14 tireurs).

Cas particulier : dans le cadre de leur formation, un groupe de tireurs a été sélectionné et intégré dans le collectif national sur dérogation de la Direction Technique Nationale.

COLLECTIF PARA-TIR PISTOLET SENIORS	
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES PARALYMPIQUES	
10 M Hommes P1	10 M Femmes P2
RAMALINGOM Romain	EDON Gaëlle
25 M Mixte P3	50 M Mixte P4
EDON Gaëlle RAMALINGOM Romain	EDON Gaëlle RAMALINGOM Romain
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES MONDIALES	
10 M Mixte Standard P5	
EDON Gaëlle RAMALINGOM Romain	
Entraîneurs : Martial CHAUSSE	

COLLECTIF PARA-TIR PISTOLET RELEVE	
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES PARALYMPIQUES	
10 M Hommes P1	10 M Femmes P2
MENDEZ Thomas	DAULOUS Sabrina
25 M Mixte P3	50 M Mixte P4
DAULOUS Sabrina MENDEZ Thomas	MENDEZ Thomas
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES MONDIALES	
10 M Mixte Standard P5	
DAULOUS Sabrina MENDEZ Thomas	
Entraîneur : Martial CHAUSSE	

COLLECTIF PARA-TIR CARABINE SENIORS		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - EPREUVES PARALYMPIQUES		
10 M Hommes R1	10 M Femmes R2	10 M Mixte R3
RICHARD Didier		FEVRE Cédric RICHARD Didier TANCHE Christophe
10 M Mixte R4	10 M Mixte R5	50 M Mixte R6
DE LA FOREST Tanguy KERRENEUR Dylan QUITTET Alain	DE LA FOREST Tanguy KERRENEUR Dylan QUITTET Alain	FEVRE Cédric RICHARD Didier TANCHE Christophe
50 M Hommes R7 (3x40)	50 M Femmes R8 (3x20)	50 M Mixte R9
RICHARD Didier		DE LA FOREST Tanguy KERRENEUR Dylan QUITTET Alain
Entraîneurs : Martial CHAUSSE, Eric VILLER, Valérian SAUVEPLANE		

COLLECTIF PARA-TIR CARABINE RELEVÉ		
COLLECTIFS NATIONAUX - EPREUVES PARALYMPIQUES		
10 M Hommes R1	10 M Femmes R2	10 M Mixte R3
	FISCHER Delphine	COMBAL Bastien LEFAURE Valérian MICHAUD Jean Louis
10 M Mixte R4	10 M Mixte R5	50 M Mixte R6
BONZOM Lisa-Philippine BRUCKERT Stéphane	BEVE Justine BONZOM Lisa-Philippine BOURGUIGON Maxime BRUCKERT Stéphane FAGNON Vincent	COMBAL Bastien LEFAURE Valérian MICHAUD Jean Louis
50 M Hommes R7 (3x40)	50 M Femmes R8 (3x20)	50 M Mixte R9
		BEVE Justine BONZOM Lisa-Philippine BOURGUIGON Maxime BRUCKERT Stéphane FAGNON Vincent
Entraîneurs : Patrice GAUDILLAT, Jacques MEURET, Valérian SAUVEPLANE		

C.5. TABLEAUX DES COLLECTIFS CIBLE - EPREUVES MONDIALES

CARABINE 300 M

L'inscription sur les listes de Haut Niveau est le principal outil que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les différents collectifs 2019 de préparation dans les épreuves carabine 300 mètres (9 tireurs).

COLLECTIF CARABINE 300 M	
COLLECTIFS HAUT NIVEAU	
300 Hommes	300 Femmes
D'HALLUIN Michael MORENO FLORES Rémi RAYNAUD Alexis	
COLLECTIFS NATIONAUX	
300 Hommes	300 Femmes
CHASSAT Emilien DHALLUIN Michael MORENO FLORES Rémi RAYNAUD Alexis	GOBERVILLE Marion GOBERVILLE Olivia HOULMONT Catherine MILLIERE Julie STORAI Lisandra
Entraîneur : Eric VILLER	

CIBLE MOBILE 10 et 50 M

L'inscription sur les listes de Haut Niveau est le principal outil que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les différents collectifs 2019 de préparation dans les épreuves cible mobile 10 et 50 mètres (4 tireurs).

COLLECTIF CIBLE MOBILE		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU SENIOR/DAME/JUNIOR		
10 M Femmes	10 M Hommes	50 M Hommes
LOUIS Florence	TRANCHANT Nicolas	TRANACHANT Nicolas
COLLECTIFS NATIONAUX SENIOR/DAME/JUNIOR		
10 M Femmes	10 M Hommes	50 M Hommes
LOUIS Florence	BIDAUT Romain GERMAIN Benoît TRANCHANT Nicolas	BIDAUT Romain GERMAIN Benoît TRANCHANT Nicolas
Entraîneur : Maxime COURSIMAULT		

C.6. COMPETITION DU CLUB FRANCE PLATEAU

Rôle

Avec pour objectif principal d'évaluer le niveau des tireurs sur le plan national, la compétition Club France est également pour la Direction Technique Nationale un indicateur d'appréciation du niveau de performance des collectifs nationaux de préparation. C'est aussi le moyen permettant aux tireurs d'accéder à une compétition internationale sous certaines conditions (voir modalités d'accès).

Lieu : Châteauroux (FO, SO et DT)

Date : 01 au 05 mai 2019

Programme : 1 match + Finale FO/SO
1 match DT

Catégories : senior, dame, junior garçon et junior fille

Participation :

- Epreuve ouverte à tous les tireurs sans critères d'accès
- Tireurs des collectifs nationaux et Haut Niveau
- Tireurs des collectifs nationaux Juniors

CONDITIONS DE PARTICIPATION A UNE COMPETITION INTERNATIONALE

A l'issue du classement du Club France,

SENIORS/DAMES

Les deux premiers seniors et la première dame du classement SO/FO (après finale) participeront à une compétition internationale.

A l'issue du classement du Club France,

JUNIORS

Le premier junior garçon et la première junior fille du classement SO/FO (après finale) participeront à une compétition internationale.

CLUB FRANCE PLATEAU

Généralités

La Direction Technique Nationale met en place un Club France pour les épreuves ISSF Plateau afin d'honorer les meilleurs tireurs des épreuves skeet olympique, Fosse olympique et Double trap lors du Club France.

Rôle

Le Club France Plateau permet d'identifier les premiers de chaque classement par épreuve et catégorie en leur remettant des écussons spécifiques « Club France 2019 ». Cette récompense n'apporte aucune aide sportive et ne s'apparente à aucun collectif national existant. Il ne bénéficie d'aucun suivi d'entraînement, d'aides financières et matérielles et d'accès direct à des épreuves sélectives en vue d'une sélection pour les compétitions internationales inscrites au calendrier.

Les membres du Club France 2019 sont répartis selon le tableau suivant :

	EPREUVES	ECUSSONS
FOSSE OLYMPIQUE	Dames	6
	Seniors	24
	Seniors 2	3
	Seniors 3	3
	Juniors Filles	3
	Juniors Garçons	6
SKEET OLYMPIQUE	Dames	3
	Seniors	12
	Seniors 2	3
	Seniors 3	3
	Juniors Filles	3
	Juniors Garçons	6
DOUBLE TRAP	Seniors	6
	Seniors 2	3
	Seniors 3	3
	Juniors Garçons	3
PARA TRAP	SG-S	3
	SG-L	3
	SG-U	3

En cas d'égalité, les tireurs ne seront pas départagés et seront considérés à la même place et membres du club France.

C.7. TABLEAUX DES COLLECTIFS EPREUVES PLATEAU

L'inscription sur les listes de Haut Niveau est le principal outil que la Direction Technique Nationale a utilisé pour constituer les différents collectifs 2019 de préparation dans les disciplines plateau (33 tireurs).

COLLECTIF PLATEAU FOSSE OLYMPIQUE		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - SENIOR/DAME		
FO Hommes	FO Femmes	Equipe Mixte FO
DESERT Antonin OBLET Dorian GUERERRO Sébastien	CORMENIER Carole COUET Adeline COUZY Mélanie	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs FO seniors hommes et femmes</i>
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - JUNIOR		
FO Hommes	FO Femmes	Equipe Mixte FO
BOURGUE Clément	RECASENS Loemy	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs FO juniors hommes et femmes</i>
COLLECTIFS NATIONAUX - SENIOR/DAME		
FO Hommes	FO Femmes	Equipe Mixte FO
BARTHE LAPEYRIGNE Laurent DESERT Antonin OBLET Dorian GUERERRO Sébastien	CORMENIER Carole COUET Adeline COUZY Mélanie	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs FO seniors hommes et femmes</i>
COLLECTIFS NATIONAUX - JUNIOR		
FO Hommes	FO Femmes	Equipe Mixte FO
BOURGUE Clément DENIS Théo LABIDALLE Adrien PICAUD Jason TUILLIER Nathan	FROMENT Oriane KRAUTH Gwendoline RECASENS Loemy	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs FO juniors hommes et femmes</i>
Entraîneurs : Stéphane CLAMENS (Seniors/Dames), Christian SARRAUTE (Juniors)		

COLLECTIF PLATEAU SKEET OLYMPIQUE		
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - SENIOR/DAME		
SO Hommes	SO Femmes	Equipe Mixte SO
DELAUNAY Eric PETIT Emmanuel TERRAS Anthony	ANASTASSIOU Lucie BATAULT Noémie	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs SO seniors hommes et femmes</i>
COLLECTIFS HAUT NIVEAU - JUNIOR		
SO Hommes	SO Femmes	Equipe Mixte SO
		<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs SO juniors hommes et femmes</i>
COLLECTIFS NATIONAUX - SENIOR/DAME		
SO Hommes	SO Femmes	Equipe Mixte SO
CLOITRE Rémi DELAUNAY Eric PETIT Emmanuel POUMAILLOU Edouard TERRAS Anthony	ANASTASSIOU Lucie BATAULT Noémie	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs SO seniors hommes et femmes</i>
COLLECTIFS NATIONAUX - JUNIOR		
SO Hommes	SO Femmes	Equipe Mixte SO
BERLAND Odon BOUSQUET Ange FABRIES Hugo RAYNAUD Mathieu	HEURTEBIZE Coline RICHARD Léa	<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs SO juniors hommes et femmes</i>
COLLECTIF RELEVE (Collectif spécifique FFTir) - SENIOR/DAME		
SO Hommes	SO Femmes	Equipe Mixte SO
BILLOT Maxence CHAURAY Dylan LEJEUNE Nicolas ROZIER Dylan		<i>Les équipes mixtes seront constituées parmi les tireurs appartenant aux collectifs SO seniors hommes et femmes</i>
Entraîneurs : Sandro BELLINI (Seniors/Dames) Anthony SZEWC (Juniors, Relève)		

C.8. MOYENS ACCORDES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU

ATTRIBUTION COLLECTIFS	Senior	Dame	Jun Garçons	Jun Filles
MUNITIONS ENTRAINEMENT ET MATCH	OUI	OUI	OUI	OUI
CONVENTION INDIVIDUELLE	OUI	OUI	NON	NON
AIDE PERSONNALISEE (liste Haut Niveau)	OUI	OUI	Aides en matériel sur cas particulier	Aides en matériel sur cas particulier
CHAMPIONNATS DE REFERENCE	Comité de Sélection	Comité de Sélection	Comité de Sélection	Comité de Sélection
COUPES DU MONDE CIBLE et PLATEAU	Sélections Nationales et choix encadrement et la DTN	Sélections Nationales et choix encadrement et la DTN	En fonction du potentiel	En fonction du potentiel
AUTRES COMPETITIONS INTERNATIONALES *	Choix encadrement et la DTN	Choix encadrement et la DTN	Choix encadrement et la DTN	Choix encadrement et la DTN
STAGES	OUI	OUI	OUI	OUI
TENUE SPORTIVE	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence	Oui en cas de sélection sur Championnat de référence

* Chaque entraîneur, responsable d'un collectif, doit faire des choix pour composer son équipe à chaque compétition internationale pour laquelle il n'est pas dans l'obligation d'établir un mode de sélection. Il définit son équipe en fonction du potentiel individuel et collectif, de l'avancement des préparations individuelles, de la nécessité ou du besoin de compétition de chacun,...

Ce choix est proposé au directeur technique national ou à son représentant qui prend la décision finale.

C.9. MUNITIONS ACCORDEES AUX COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU

Des quantités de munitions seront attribuées par les entraîneurs responsables à chaque tireur appartenant à un collectif en fonction des séances d'entraînement, du programme de préparation et des objectifs prioritaires de chaque sportif.

Munitions attribuées :

- Cartouches et/ou plombs en qualité match et entraînement
- Cartouches plateau en qualité match et entraînement

Cas particulier du plateau :

Pour des raisons de commodités de gestion (stockage, poids, volume) et de situations très différentes des sportifs des collectifs, la gestion des munitions et plateaux est entièrement à la charge de chaque sportif de haut niveau.

Sur demande du sportif et sous couvert de l'entraîneur, une dotation particulière d'aides personnalisées sera versée au sportif et mentionnée sur la convention individuelle de haut niveau.

C.10. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS CIBLE ET PLATEAU

SORTIE DES COLLECTIFS	Senior	Dame	Jun Garçons	Jun Filles
<i>Si non réalisation des critères d'entrée Cible et Plateau</i>	1 an	1 an	1 an	1 an
<i>Si problème de conduite (comportement)</i>	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat
<i>Si absence de travail ou de participation aux stages</i>	1 an	1 an	1 an	1 an
<i>Si refus de participation à une compétition sans motif valable</i>	Immédiat	Immédiat	Immédiat	Immédiat

**REGLEMENT DE SELECTION EQUIPES DE FRANCE
EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF
PARALYMPIQUES IPC (WSPS)**

PREAMBULE

Compte tenu de la progression continue du niveau international, il est impératif que l'investissement personnel des tireurs soit encore amélioré par la qualité de leur préparation sur leurs entraînements quotidiens. Il est nécessaire d'introduire pour cette année une ouverture pour plus de concurrence et d'émulation dans chacun des collectifs. Ce travail nous permettra d'améliorer encore l'individualisation du travail avec le groupe d'athlètes ciblés et de mieux nous concentrer sur la réalité des épreuves qui nous attendent, individuellement et collectivement.

Notre conception de l'entraînement est validée par l'expérience et les résultats obtenus par les équipes de France lors des compétitions internationales de référence depuis de nombreuses années. Les compétences et l'expérience de notre encadrement ne sont pas contestables et constituent également une des forces du tir Français.

La saison 2018/2019 doit être abordée par chacun d'entre nous avec humilité pour une remise en question nécessaire, avec ambition, celle de gagner, mais aussi avec la volonté de partage, d'échange et d'écoute, afin que chacun puisse exprimer son meilleur potentiel et que le résultat soit le fruit d'une dynamique collective partagée.

Afin de préparer de façon optimale la saison 2018/2019, la DTN présente « les règles de sélection » qui déterminent, pour tous les sportifs et sportives candidats à une sélection en équipe de France, les différentes échéances incontournables du calendrier international.

D.1. MODE DE SELECTION EPREUVES OLYMPIQUES ET MONDIALES ISSF ET PARALYMPIQUES IPC (WSPS)

Mode de sélection aux compétitions internationales

La Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités des systèmes de sélection. Il convient en effet :

- de rappeler les objectifs de la saison sportive 2018/2019
- de mieux définir les termes afférents aux sélections et de proposer de nouvelles modalités
- de préciser les principes de sélection
- de définir le rôle de l'encadrement national

Objectifs ISSF

- Coupes du monde Pistolet/Carabine/Plateau
- Championnat d'Europe 25/50 M - Bologne
- Jeux Européens - Minsk
- Championnat d'Europe Plateau - Lonato
- Championnat du monde plateau - Lonato
- Championnat d'Europe 10 M - Osijek

Objectifs IPC (WSPS)

- Championnat du Monde Para-Tir - Sydney
- Coupes du monde Para-Tir - Al Ain et Osijek
- Championnat d'Europe 10 m - Belgrade

Ces échéances constituent les objectifs prioritaires de l'année 2019 pour la FFTir. Afin de présenter des sportifs capables d'atteindre les podiums, il faut organiser une préparation rigoureuse ainsi que des principes de sélections individuels et collectifs indiscutables.

Les termes relatifs à la sélection

Sélection : C'est un choix de tireurs présentant les caractéristiques permettant d'atteindre au mieux un objectif sportif donné dans une épreuve de référence.

Mode de sélection : C'est un ensemble de règles et de principes permettant de choisir pertinemment des tireurs, en nombre limité et réglementaire, en vue d'atteindre l'objectif visé dans une épreuve de référence.

Epreuve de sélection : C'est une situation de référence permettant d'évaluer, à partir de la mesure et de l'observation des entraîneurs référents, les qualités des tireurs.

Comité de sélection : Il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats internationaux (Championnat du Monde et d'Europe,...). Il arrête la sélection (et la présente à la CNSHN dans le cas des Jeux Olympiques). Il est composé au minimum de 3 personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant ;
- Le directeur technique national ou son représentant ;
- Le directeur du haut niveau ;
- Le ou les entraîneurs responsables et directeurs de discipline concernés.

Le comité de sélection décide à la majorité absolue. En cas d'égalité, la voix du directeur technique national est prépondérante.

Les termes relatifs au haut niveau

Collectif national : Appellation d'un groupe ciblé de travail ayant pour objectif d'élever son niveau en vue d'intégrer les équipes de France de référence pour accéder aux podiums en championnat international. La composition de ce groupe est établie chaque année par la Direction Technique Nationale sur la base d'une inscription en listes de haut niveau du ministère des sports.

Equipe de France : Appellation officielle et légale d'une délégation de personnes, sélectionnée par la fédération, représentant ponctuellement la nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif international ou championnat reconnu par la fédération internationale.

Sélection nationale: Appellation d'une délégation de personnes, sélectionnée par la fédération, représentant ponctuellement la nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif ponctuel.

Championnat international : Appellation caractérisant une compétition internationale lors de laquelle est décerné un titre (championnat du Monde et d'Europe).

Compétition internationale : Appellation caractérisant une compétition présentant un niveau élevé de concurrence, lors de laquelle aucun titre n'est décerné (Coupe du Monde, Grands Prix Européens, Coupes du Mondes Juniors). Une telle compétition permet de poursuivre la préparation des tireurs dans l'optique des championnats internationaux.

Modalités et principes de sélection

Durant chaque olympiade, il s'agira de renforcer la préparation sportive pour augmenter le niveau de performance des Français par rapport au niveau international. Pour cela la Direction Technique Nationale dissocie, autant que faire ce peut, les modalités de préparation des épreuves de sélection.

Chaque championnat de référence (Jeux Olympiques/paralympiques, Championnat du monde ou d'Europe, Jeux Méditerranéens, Jeux Européens,) renvoie à un mode de sélection particulier. Toute sélection ne sera validée qu'après la signature de la CIHN. Le tireur s'engage alors à :

- respecter les règles de fonctionnement et d'organisation de l'équipe de France ;
- se mettre à l'entière disposition de l'équipe de France dans le cadre de sa préparation terminale ;
- suivre et respecter les consignes des entraîneurs ;
- avoir un esprit et un discours positifs envers l'institution fédérale et ses représentants afin de contribuer à la réussite de l'équipe de France.

Une sélection en équipe de France ne donne pas de prérogative particulière relative à l'accès à un collectif national.

Le rôle des entraîneurs nationaux, de pôle et cadres référents

Le rôle des entraîneurs nationaux, des entraîneurs de pôle et des cadres référents est centré sur leurs missions d'entraînement et de coaching. L'entraîneur doit mobiliser toute son énergie et ses compétences pour faire réussir les tireurs relevant de sa responsabilité. Il est aussi une force de proposition et participe à ce titre au comité de sélection.

Chaque entraîneur, responsable d'un collectif, doit faire des choix pour composer son équipe à chaque compétition internationale pour laquelle il n'est pas dans l'obligation d'établir un mode de sélection. Il définit son équipe en fonction du potentiel individuel et collectif, de l'avancement des préparations individuelles, de la nécessité ou du besoin de compétition de chacun,... Ce choix est proposé au DTN ou à son représentant qui prend la décision finale.

Les principes de sélection

Concept général

La nécessité de résultat dans les compétitions et championnats internationaux représente un enjeu considérable pour le développement de notre discipline. Mais la réussite nécessite, entre autre, l'expérience positive de la compétition internationale. Le choix d'une sélection réservée est issu d'une politique de formation au haut niveau, dont le PPF (projet de performance fédéral) est le principal outil. Il est indispensable pour optimiser la formation de l'élite et ainsi contribuer à sa réussite, de lui apporter l'expérience de la compétition internationale de haut niveau.

Réserver la sélection aux tireurs des collectifs contribue au développement de cette expérience compétitive internationale. Cette approche permet de proposer une formation sportive complète à des tireurs à fort potentiel, appartenant à un pôle ou à un collectif, vraisemblablement pour plusieurs saisons.

La démarche

Seuls les tireurs relevant des collectifs peuvent prétendre à une sélection dans les disciplines faisant l'objet de ce dispositif. Les étapes de sélection et d'évaluation sont conçues pour faciliter la préparation sportive des tireurs. Les étapes compétitives de préparation sont gérées en interne, notamment en ce qui concerne la participation aux compétitions internationales de préparation.

Sur proposition des entraîneurs nationaux le Directeur Technique National peut inviter des tireurs externes aux collectifs à participer aux épreuves des sélections nationales.

D.2. CHAMPIONNAT D'EUROPE 10 M

Pistolet/Carabine/Cible Mobile
OSIJEK (Croatie) - 16 au 25 mars 2019

ORGANISATION DE L'EPREUVE SELECTIVE

SELECTIONS NATIONALES 10 M

Rôle

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale. Avec pour objectif principal de constituer les équipes de France, les sélections nationales sont également pour la Direction Technique Nationale un indicateur d'appréciation du niveau de performance des collectifs nationaux de préparation.

Organisée en décembre, cette étape sélective est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats ou aux compétitions internationales auxquelles ils seraient sélectionnés.

Date : Pistolet/Carabine - 14 au 16 décembre 2018

Lieux : Pistolet/Carabine - CNTS Châteauroux

Programme : 2 matchs au Pistolet - 3 matchs à la Carabine

Catégorie: S1-D1-CF/JF-CG/JG Carabine/Pistolet

Critères d'accès :

- Les 15 premiers du classement national des épreuves 10 mètres, collectifs nationaux inclus (classement national arrêté le 31 octobre 2018).
- Un groupe de tireurs de la filière Cadets sera invité à participer à l'épreuve de la sélection nationale. Les résultats réalisés seront pris en compte dans le cadre d'une éventuelle sélection en équipe de France Junior.
- La mise à jour des catégories d'âge a été réalisée au 30 septembre 2018 avant d'établir les listes des tireurs invités.

Classement :

Un classement sera établi par épreuve et par catégorie au cumul des 2 matchs au pistolet et 3 matchs à la carabine.

Modalités de prise en charge : Un forfait de 150 € sera attribué aux tireurs membres des collectifs nationaux 10 mètres juniors.

REGLEMENT DES EPREUVES DE LA SELECTION NATIONALE

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les tireurs Français susceptibles de remporter des médailles lors du championnat d'Europe 10 mètres.

JUNIORS GARCONS/FILLES – SENIORS/DAMES Carabine/Pistolet

À l'issue de la sélection nationale organisée à Châteauroux (pistolet/carabine)

Règles spécifiques

- Pour composer les équipes de France seniors et dames au championnat d'Europe 10 m, le comité de sélection peut retenir un ou plusieurs juniors en cas de performance ou de moyenne supérieures à celles des seniors et dames
- Les tireurs représentés au classement mondial des 10 premières places des épreuves 10 mètres sont automatiquement sélectionnés (classement arrêté le 01/12/18).
- Les tireurs représentés au classement Européen des 8 premières places des épreuves 10 mètres sont automatiquement sélectionnés (classement arrêté le 01/12/2018).

Pour prétendre à la sélection du championnat d'Europe 10 mètres, un niveau de performance individuel est exigé par épreuve et catégorie. Le comité de sélection est chargé de constituer l'équipe de France qui participera au championnat d'Europe en s'appuyant prioritairement sur les références internationales.

REFERENCES INTERNATIONALES		
Epreuves	Performance à réaliser au moins une fois, permettant un examen du comité de sélection	Moyenne à réaliser permettant un examen du comité de sélection
<i>Pistolet 10 M Dame</i>	573,0	570,0
<i>Carabine 10 M Dame</i>	626,5	623,7
<i>Pistolet 10 M Senior</i>	579,0	576,0
<i>Carabine 10 M Senior</i>	626,4	624,3
<i>Pistolet 10 M JF</i>	562,5	560,0
<i>Carabine 10 M JF</i>	622,0	620,0
<i>Pistolet 10 M JG</i>	571,0	567,5
<i>Carabine 10 M JG</i>	621,4	620,5
Epreuves Mixte pistolet et carabine	La composition des équipes sera effectuée parmi les tireurs sélectionnés dans les épreuves en individuel	

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats continentaux (championnat du Monde et d'Europe...). Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- le directeur du haut niveau
- les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

Championnat d'Europe 10 M

la sélection nominative des tireurs sera officialisée avant le 20 décembre 2018

D.3. COUPES DU MONDE CIBLE ET PLATEAU ISSF

Seniors/Dames

NEW DELHI (Inde) - 20 au 28 février 2019
ACAPULCO (Mexique) - 15 au 25 mars 2019
AL AIN (Emirats Arabes Unis) - 05 au 15 avril 2019
PEKIN (Chine) - 22 au 30 avril 2019
CHANGWON (Corée du Sud) - 07 au 17 mai 2019
MUNICH (Allemagne) - 25 au 31 mai 2019
LAHTI (Finlande) - 11 au 22 août 2019
RIO DE JANEIRO (Brésil) - 26 août au 03 septembre 2019

Juniors

SUHL (Allemagne) - 12 au 20 juillet 2019

Il nous faut appréhender, avec lucidité et ambition, la suite de l'olympiade qui conduira les meilleurs tireurs aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020. Cette saison sportive 2018-2019 doit être abordée par chacun, tireurs et encadrement, avec humilité et ambition, celle de gagner mais aussi avec la volonté de partage, d'échange et d'écoute, afin que chacun puisse exprimer son meilleur potentiel.

REGLES DE SELECTION SENIORS/DAMES/JUNIORS

Epreuves 10/25/50 M et plateau

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs haut niveau 2019**, le cas échéant, aux tireurs du collectif national en fonction des critères définis par l'encadrement et selon les modalités suivantes :

Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.

L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables à la Direction Technique Nationale.

En cas de performance de niveau mondial, les juniors pourront participer aux coupes du monde seniors et dames

D.4. JEUX EUROPEENS CIBLE ET PLATEAU

MINSK (Biélorussie) - 20 au 30 juin 2019

Les Jeux Européens qui se dérouleront à Minsk du 20 au 30 juin 2019 constitueront un événement particulier. La fédération a pour ambition de qualifier des tireurs performants afin de remporter plusieurs médailles et quotas olympiques.

PROGRAMME DES EPREUVES

Hommes	Femmes
Carabine 10 mètres	Carabine 10 mètres
Carabine 50 mètres 3x40	Carabine 50 mètres 3x40
Pistolet 10 mètres	Pistolet 10 mètres
Pistolet 25 M VO	Pistolet 25 mètres
Fosse Olympique	Fosse Olympique
Skeet Olympique	Skeet Olympique
Epreuve de Mixte Carabine 10 mètres	
Epreuve de Mixte Pistolet 10 mètres	
Epreuve de Mixte Fosse Olympique	
Epreuve de Mixte Skeet Olympique	

Quotas de participation : 2 tireurs maximum par épreuve et par nation

REGLES DE SELECTION

L'accès aux Jeux Européens est conditionné aux règles suivantes (système de qualification ESC) :

- au 31 décembre 2018, les 24 premiers tireurs du classement ESC dans les épreuves pistolet et carabine se verront attribuer un quota
- au 31 décembre 2018, les 28 premiers tireurs du classement ESC dans les épreuves plateau se verront attribuer un quota
- les quotas ne sont pas nominatifs, par conséquent la Fédération se réserve le droit d'effectuer les choix en fonction du niveau de performance des tireurs et de la stratégie visant à remporter des podiums et des quotas olympiques
- l'équipe de France sera prioritairement constituée sur la base des résultats des coupes du monde qui précèdent cet événement

Jeux Européens

la sélection nominative des tireurs sera officialisée avant le 03 mai 2019

D.5. CHAMPIONNAT DU MONDE PLATEAU

LONATO (Italie) - 30 juin au 10 juillet 2019

REGLES DE SELECTION SENIORS/DAMES/JUNIORS

Les sélections nationales ne seront pas organisées pour cette échéance, par conséquent, les règles de sélection porteront sur l'analyse des résultats réalisés lors de la saison sportive 2019. Pour constituer les équipes de France, le comité de sélection aura comme éléments de référence l'ensemble des résultats internationaux qui précèdent le championnat du monde.

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs haut niveau 2019**, le cas échéant, aux tireurs du collectif national en fonction des critères définis par l'encadrement et selon les modalités suivantes :

- Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.
- L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection.
- Les tireurs représentés au classement mondial des 10 premières places et au classement Européen des 8 premières places des épreuves plateau seront automatiquement sélectionnés (classement arrêté le 30 mai 2019).

Epreuves mixte Fosse et Skeet : la composition des équipes mixtes sera effectuée par le comité de sélection sur propositions de l'encadrement

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats continentaux (championnat du Monde et d'Europe...). Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- le directeur du haut niveau
- les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

CHAMPIONNAT DU MONDE PLATEAU

Sélection nominative

Plateau senior/dame/juniors : sera officialisée le 27 mai 2019

D.6. CHAMPIONNAT D'EUROPE 25/50 M

Pistolet/Carabine 25/50 M
BOLOGNE (Italie) - 12 au 22 septembre 2019

REGLES DE SELECTION

SENIORS/DAMES

Les sélections nationales ne seront pas organisées pour cette échéance, par conséquent, le mode de sélection prendra en compte les résultats réalisés lors de la saison sportive 2019, notamment ceux des coupes du monde.

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs haut niveau 2019**, le cas échéant, aux tireurs du collectif national en fonction des critères définis par l'encadrement et selon les modalités suivantes :

- Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.
- L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection.
- Les tireurs représentés au classement mondial des 10 premières places et au classement Européen des 8 premières places des épreuves 25, 50 mètres seront automatiquement sélectionnés (classement arrêté le 30 juin 2019).

REGLES DE SELECTION

JUNIORS

Organisée en mai, cette étape d'évaluation est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats ou aux compétitions internationales auxquelles ils seraient sélectionnés.

Date : Pistolet/Carabine - 07 au 12 mai 2019

Lieux : CNTS Châteauroux

Programme : 2 matchs au Pistolet - 3 matchs à la Carabine

Pistolet : 1 match dans les épreuves mondiales

Epreuves : Carabine 50 m/Pistolet 25/50 m

Critères d'accès :

Pistolet

Les 15 premières juniors filles du classement national des épreuves olympiques, collectifs de haut-niveau et nationaux inclus (classement national arrêté le 31 mars 2019).

Les 10 premiers juniors garçons du classement national pour les épreuves olympiques et mondiales, collectifs de haut-niveau et nationaux inclus (classement national arrêté le 31 mars 2019).

Carabine

Les 15 premiers juniors garçons et juniors filles du classement national des épreuves olympiques et mondiales collectifs de haut niveau et nationaux inclus (classement national arrêté le 31 mars 2019).

Classement :

Un classement sera établi par épreuve et par catégorie au cumul des 2 matchs au pistolet et 3 matchs à la carabine. Le résultat des finales ne sera pas comptabilisé.

REGLEMENT DES EPREUVES DE L'EVALUATION NATIONALE

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles d'évaluation qui permettront d'identifier les tireurs Français susceptibles de remporter des médailles lors du championnat d'Europe.

REGLES DE SELECTION			
<i>Evaluation Nationale Châteauroux</i>			
	à l'issue de l'évaluation nationale, un nombre de tireurs performants sera sélectionné pour participer à un circuit sélectif composé de 3 compétitions internationales		
CRITERES	Match de Pforzheim (carabine)	Coupe des Alpes Munich (carabine/pistolet)	Coupe du Monde Suhl (carabine/pistolet)
Critère 1			Sélection automatique en cas de podium
Critère 2			Examen par le comité de sélection si accès à la finale
Critère 3	Analyse par le comité de sélection des propositions de l'encadrement suite aux résultats de l'évaluation et du circuit sélectif		
Match Hopes Pilsen (Match de préparation)			
Championnat d'Europe Bologne			

Pour prétendre à la sélection du championnat d'Europe, un niveau de performance individuel est exigé par épreuve. Le comité de sélection est chargé de constituer l'équipe de France qui participera au championnat d'Europe en s'appuyant prioritairement sur l'argumentation des entraîneurs mais aussi sur les références internationales pour juger du niveau international.

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats continentaux (championnat du Monde et d'Europe...). Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- le directeur du haut niveau
- les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

CHAMPIONNAT D'EUROPE 25/50 M

Sélection nominative

Pistolet, Carabine senior/dame : sera officialisée le 02 juillet 2019

Pistolet, Carabine juniors : sera officialisée le 22 juillet 2019

D.7. CHAMPIONNAT D'EUROPE PLATEAU

Plateau
LONATO (Italie) - 03 au 17 septembre 2019

REGLES DE SELECTION SENIORS/DAMES/JUNIORS

Les sélections nationales ne seront pas organisées pour cette échéance, par conséquent, les règles de sélection porteront sur l'analyse des résultats réalisés lors de la saison sportive 2019. Pour constituer les équipes de France, le comité de sélection aura comme éléments de référence l'ensemble des résultats internationaux qui précèdent le championnat d'Europe.

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs haut niveau 2019**, le cas échéant, aux tireurs du collectif national en fonction des critères définis par l'encadrement et selon les modalités suivantes :

- Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.
- L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection.
- Les tireurs représentés au classement mondial des 10 premières places et au classement Européen des 8 premières places des épreuves plateau seront automatiquement sélectionnés (classement arrêté le 31 juillet 2019).

Epreuves mixte Fosse et Skeet : la composition des équipes mixtes sera effectuée par le comité de sélection sur propositions de l'encadrement

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats continentaux (championnat du Monde et d'Europe...). Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- le directeur du haut niveau
- les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours de la saison sportive, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

CHAMPIONNAT D'EUROPE PLATEAU
Sélection nominative
Plateau senior/dame/junior : sera officialisée le 22 juillet 2019

D.8. CHAMPIONNAT D'EUROPE CARABINE 300 M

TOLMEZZO (Italie) - 22 au 27 septembre 2019

REGLES DE SELECTION

SENIORS/DAMES

Les sélections nationales ne seront pas organisées pour cette échéance, par conséquent, le mode de sélection prendra en compte les résultats réalisés lors de la saison sportive 2019, notamment le circuit de l'Europa Cup.

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs haut niveau 2019**, le cas échéant, aux tireurs du collectif national en fonction des critères définis par l'encadrement et selon les modalités suivantes :

- Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière de la discipline.
- L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection.

CHAMPIONNAT D'EUROPE CARABINE 300 M
Sélection nominative
Carabine 300 m senior/dame : sera officialisée le 22 juillet 2019

D.9. CHAMPIONNAT D'EUROPE CIBLE MOBILE 50 M

GYENESDIAS (Hongrie) - 08 au 15 juillet 2019

REGLES DE SELECTION

SENIORS/DAMES

Les sélections nationales ne seront pas organisées pour cette échéance, par conséquent, le mode de sélection prendra en compte les résultats réalisés lors de la saison sportive 2019, notamment les compétitions internationales.

La participation sera prioritairement réservée aux membres des **collectifs haut niveau 2019**, le cas échéant, aux tireurs du collectif national en fonction des critères définis par l'encadrement et selon les modalités suivantes :

- Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière de la discipline.
- L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables au comité de sélection.

CHAMPIONNAT D'EUROPE CIBLE MOBILE 50 M
Sélection nominative
Cible Mobile 50 m senior/junior : sera officialisée le 03 juin 2019

D.10. CHAMPIONNAT D'EUROPE 10 M PARA-TIR

Pistolet/Carabine 10 M BELGRADE (Serbie) - 01 au 07 décembre 2018

Objectifs

Sélectionner les meilleurs tireurs afin de remporter un grand nombre de médailles en individuel dans les épreuves 10 mètres paralympiques et mondiales.

Mode de sélection

En l'absence de sélections spécifiques, la composition des équipes de France sera effectuée sur la base des performances obtenues lors de la Coupe du monde de Châteauroux (septembre 2018).

Seront retenus les tireurs ayant réalisé les meilleurs points sur les épreuves 10m dans la limite de 4 titulaires en R3, R4, R5.

Pour les épreuves R1, R2, P1, P2, P5, au regard du manque de profondeur de collectif dans celles-ci, seul le meilleur tireur français sera retenu. Celui-ci devra toutefois réaliser une performance au moins égale à la 20ème place du tableau de références internationales.

D.11. COUPES DU MONDE PARA-TIR

Pistolet/Carabine/Plateau AL AIN (Emirats Arabes Unis) - 12 au 25 février 2019

Objectifs

Sélectionner les meilleurs tireurs afin de remporter un grand nombre de quotas paralympiques dans les épreuves ouvertes.

Répartition des quotas par épreuve qui seront attribués dans le cadre de la compétition

EPREUVES CARABINE		EPREUVES PISTOLET	
R1	1 quota	P1	1 quota
R2	1 quota	P2	2 quotas
R3	1 quota	P3	1 quota
R4	2 quotas	P4	2 quotas (dont 1 pour la meilleure féminine)
R5	1 quota		
R6	2 quotas (dont 1 pour la meilleure féminine)		
R7	1 quota		
R8	1 quota		
R9	1 quota		

Règles spécifiques des épreuves plateau : la priorité est orientée sur le gain de quota dans les épreuves paralympiques, par conséquent aucun tireur plateau ne sera sélectionné.

Mode de sélection

En l'absence de sélections spécifiques, la composition des équipes de France sera effectuée sur la base des performances obtenues lors de la Coupe du monde de Châteauroux (septembre 2018) et sur le championnat d'Europe 10 mètres à Belgrade (décembre 2018).

Seront sélectionnés dans l'une des épreuves ouvertes aux quotas, les tireurs ayant réalisé au moins une fois, à l'issue de ces deux compétitions, une finale sur l'épreuve concernée.

Seront également sélectionnés dans l'épreuve concernée, les tireurs ayant réalisé, à l'issue de ces deux compétitions, au moins une fois le point de la 15^{ème} place au tableau de référence.

La Direction Technique Nationale se réserve le droit de retenir, en plus des sélectionnés, des tireurs qui présentent un niveau de performance leur permettant de remporter un quota sur cette coupe du Monde.

Pistolet/Carabine/Plateau OSIJEK (Croatie) - 20 au 28 juillet 2019

Objectifs

Aucun quota ne sera attribué lors de cette compétition, par conséquent, l'objectif prioritaire pour les tireurs sélectionnés est de gagner des médailles individuelles afin de préparer au mieux l'échéance du championnat du monde à Sydney.

Mode de sélection

Seront sélectionnés en priorité, les tireurs retenus pour participer au Championnat du Monde de Sydney.

Seront également retenus, les tireurs ayant réalisé au moins une fois, une finale dans l'une des 13 épreuves paralympiques, au cours des trois dernières compétitions de références que constituent le championnat d'Europe de Belgrade, la coupes du Monde de Châteauroux et la coupe du Monde d'Al Ain.

Seront enfin retenus, les tireurs ayant réalisé au moins deux fois le point de la 15^{ème} place du tableau de référence lors des matchs internationaux inscrits au calendrier national para-tir 2018-2019 et lors du Master de France.

Règles spécifiques des épreuves plateau :

Seront retenus pour participer à la Coupe du Monde d'Osijek, les tireurs ayant réalisé au moins deux fois le point moyen de l'entrée en finale à l'issue des matchs de référence para-trap 2018 que constituent la Coupe du Monde de Châteauroux et le Championnat du Monde de Lonato, soit 98.

Seront également retenus les tireurs ayant réalisé lors du Masters France* para-trap de Châteauroux, une performance supérieure au point de la moyenne des 8 finalistes des matchs internationaux soit 106.

* MASTERS FRANCE PLATEAU

Rôle

La Fédération Française de Tir a pour objectif de qualifier des tireurs performants à la Coupe du Monde d'Osijek en vue de préparer le Championnat du Monde de Sydney.

Organisée en mai, cette étape sélective est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de l'exploiter au mieux et de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux compétitions internationales auxquelles ils seraient sélectionnés.

Date et lieu : 07 au 12 mai 2019 à Châteauroux

Critères d'accès : sans critères d'accès

Classement : à l'issue du Tir Club France, un classement sera établi par épreuve

PROGRAMME DE CHAQUE SELECTION PARA-TRAP	
EPREUVES	MODALITES
SG-S	- 1 Match classique suivant le règlement ISSF-WSPS
SG-L	- 1 Match classique suivant le règlement ISSF-WSPS
SG-U	- 1 Match classique suivant le règlement ISSF-WSPS

D.12. CHAMPIONNAT DU MONDE PARA-TIR

Pistolet/Carabine/Plateau SYDNEY (Australie) - 09 au 19 octobre 2019

Objectifs

C'est l'objectif majeur de la saison, le but est de remporter en priorité des quotas paralympiques dans les 13 épreuves ouvertes au programme.

C'est aussi la possibilité pour les tireurs sélectionnés de remporter des médailles en individuel dans les 14 épreuves paralympiques et mondiales.

Répartition des quotas par épreuve qui seront attribués dans le cadre de la compétition

EPREUVES CARABINE		EPREUVES PISTOLET	
R1	4 quotas	P1	3 quotas
R2	3 quotas	P2	2 quotas
R3	3 quotas homme, 3 quotas femme et 1 non genre	P3	2 quotas homme, 1 quota femme et 1 non genre
R4	2 quotas homme, 2 quotas femme et 1 non genre	P4	2 quotas homme, 1 quota femme et 1 non genre
R5	2 quotas homme, 2 quotas femme et 1 non genre		
R6	2 quotas homme, 2 quotas femme et 2 non genre		
R7	3 quotas		
R8	3 quotas		
R9	1 quota homme, 2 quotas femme et 1 non genre		

Mode de sélection

Seront sélectionnés au championnat du monde pour chacune des 14 épreuves ouvertes au programme de cette compétition, les tireurs ayant déjà gagné un quota et les tireurs ayant remporté une médaille en individuel sur le championnat d'Europe 10 m ou sur les coupes du monde de Châteauroux, de Al Ain et Osijek.

Seront également sélectionnés, dans la limite de 4 tireurs par discipline, les tireurs ayant réalisé sur les matchs de référence, au moins deux fois le point de l'entrée finale du tableau de références internationales.

Les matchs de référence sont les suivants :

- Coupe du Monde de Châteauroux
- Championnat d'Europe 10 mètres à Belgrade
- Coupe du Monde à Al Ain
- Grand Prix à Hanovre
- Masters de France à Châteauroux
- Coupe du Monde à Osijek

Dans le cas d'une forte concurrence dans une discipline, les 4 meilleurs tireurs ayant rempli ces conditions seront départagés suivant deux critères :

- leur capacité à accéder en finale sur les compétitions de référence
- leur capacité à gagner des médailles à l'issue de la finale

Règles spécifiques des épreuves plateau :

Seront retenus pour participer au Championnat du Monde de Sydney, les tireurs ayant réalisé au moins deux fois le point de la moyenne des 8 finalistes des matchs internationaux, soit 106 à l'issue des matchs de référence para-trap 2018-2019 de la Coupe du Monde de Châteauroux, le Championnat du Monde de Lonato et la coupe du Monde d'Osijek.

TABLEAU DE REFERENCES INTERNATIONALES PARA-TIR (14/12/2018)			
<i>Epreuves</i>	<i>Points moyens réalisés par les 8 finalistes (compétitions WSPS)</i>	<i>Points moyens réalisés pour l'entrée en finale (compétitions WSPS)</i>	<i>Points moyens réalisés pour une 15^{ème} place (compétition WSPS)</i>
P1	567	561	553
P2	556	545	545
R1	618,4	614	609,4
R2	616,3	609,7	603,6
R3	633,7	631,1	628,9
R4	630,5	627,8	623,7
R5	634,9	633,1	631,3
P3	566	558	549
P4	538	530	520
R6	619,6	617,2	612,9
R7	1150,7	1139	1118,3
R8	1139,8	1116,7	1095
R9	614,4	612	608,2
PT2	106	98	89

Règles spécifiques

Pour participer au Championnat du Monde de Sydney, les athlètes doivent avoir validé au moins une fois le point MQS du tableau des MQS sur les compétitions internationales inscrites au calendrier de la WSPS entre 1^{er} juin 2018 et le 1^{er} octobre 2019.

Ils peuvent également avoir obtenu leur point MQS sur les derniers Championnats du Monde Para-tir et para-trap de Cheongju et de Lonato.

Concernant les mal voyants, la période de validation des MQS s'étend du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2019.

Chaque tireur ayant rempli les conditions de sélection sera proposé au comité de sélection qui validera son inscription sur les matchs internationaux.

Comité de sélection : il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats continentaux (championnat du Monde et d'Europe...). Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- La directrice de la performance
- le ou les entraîneurs responsables du collectif concerné

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats réalisés au cours du processus de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque tireur.

La Direction Technique Nationale se réserve le droit de retenir, en plus des sélectionnés, des tireurs qui présentent un niveau de performance leur permettant de remporter un quota sur cette coupe du Monde.

Championnat du Monde
la sélection nominative des tireurs sera officialisée
avant le 9 août 2019

CLASSEMENT NATIONAL

Le classement national sera constitué des performances réalisées lors :

- des régionaux (pour les tireurs qualifiés aux championnats de France),
- des championnats de France 10-25-50 m,
- des maths du circuit national,
- des matchs internationaux du calendrier validé par la FFTir,
- des matchs du masters de France

Le classement national arrêté au 30 septembre 2019 servira d'outil principal pour constituer les collectifs Para-Tir 2019-2020.

TABLEAU MQS 2018-2019				
N°	Discipline		Classe	MQS 2018-2019
R1	Carabine 10 m debout	Hommes	SH1	592
R2	Carabine 10 m debout	Femmes	SH1	585
R3	Carabine 10 m couché	Mixte	SH1	620,4
R4	Carabine 10 m debout	Mixte	SH2	614,1
R5	Carabine 10 m couché	Mixte	SH2	624,4
R6	Carabine 50 m couché	Mixte	SH1	598,7
R7	Carabine 50 m 3x40	Hommes	SH1	1109
R8	Carabine 50 m 3x20	Femmes	SH1	1050
R9	Carabine 50 m couché	Mixte	SH2	602,8
P1	Pistolet 10 m	Hommes	SH1	532
P2	Pistolet 10 m	Femmes	SH1	500
P3	Pistolet 25 m	Mixte	SH1	530
P4	Pistolet 50 m	Mixte	SH1	500
P5	Pistolet Standard 10 m	Mixte	SH1	314
PT1	Para-trap fauteuil	Mixte	SH1	60
PT2	Para-trap debout (handicap Jambes)	Mixte	SH1	70
PT3	Para-trap debout (handicap bras)	Mixte	SH1	65
VIS	Mal voyant carabine 10m debout	Mixte	SH1	400
VIP	Mal voyant carabine 10m couché	Mixte	SH1	500

D.13. REGLES SPECIFIQUES APPLICABLES A TOUS LES SELECTIONNES

Conformément à la convention Equipe de France, à partir de la sélection, chaque sportif(ve) est tenu de participer au programme d'actions planifié et conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux.

Participer aux différentes étapes de la préparation (stages et compétitions) est nécessaire pour les tireurs visant une sélection en Equipe de France. Toute absence doit être justifiée auprès de la Direction Technique Nationale.

Chaque sportif(ve) retenu(e) peut être sélectionné(e) pour participer à d'autres épreuves internationales dans le cadre de la préparation à un championnat international.

La DTN se réserve la possibilité d'inviter des partenaires d'entraînement sur le programme d'actions jusqu'à l'objectif majeur.

Dans le cas où le tireur proposé comme titulaire ne souhaiterait pas honorer sa sélection, le remplacement n'est pas prévu sauf décision du comité de sélection (catégories senior et dame).

La surveillance médicale réglementaire est une obligation pour chaque sportif postulant à une sélection nationale. Celle-ci est coordonnée par le médecin du suivi des Équipes de France, mais du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque tireur. Le sportif sélectionné devra être à jour du suivi médical lors de sa première sélection internationale. Toute sélection est subordonnée au respect par chaque sportif concerné de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage.

En cas de modification du calendrier international, le mode de sélection pourrait devenir caduc. Un nouveau mode de sélection pourrait être alors proposé par la DTN.

CALENDRIER INTERNATIONAL 2019

Chaque entraîneur d'un collectif national établi, en accord avec la Direction Technique Nationale et en cohérence avec les objectifs poursuivis, un programme de compétition.

Les conditions de participation des tireurs sont liées à leur niveau de préparation à l'approche des compétitions. L'entraîneur peut décider de ne pas faire participer un tireur à une compétition prévue au programme initial. A l'inverse, il peut demander à un tireur de rajouter une compétition à son programme s'il le juge nécessaire.

En fonction des épreuves sélectives aux compétitions internationales et aux championnats, le programme individuel des tireurs peut être modifié.

Les tireurs de ces collectifs s'engagent à respecter le programme annuel des compétitions et d'accepter toutes les évolutions susceptibles d'être apportées par l'entraîneur en cours d'année.

CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX DE RÉFÉRENCE 2019

CIBLE 10/25/50/300 MÈTRES

- Championnat d'Europe 10 M - Osijek (CRO) - 16 au 25 mars 2019
- Jeux Européens - Minsk (BLR) - 20 au 30 juin 2019
- Championnat d'Europe 25/50 M - Bologne (ITA) - 12 au 22 septembre 2019
- Championnat d'Europe 300 M - Tolmezzo (ITA) - 22 au 27 septembre 2019

PLATEAU

- Championnat du monde - Lonato (ITA) - 30 juin au 10 juillet 2019
- Championnat d'Europe - Lonato (ITA) - 03 au 17 septembre 2019

CIBLE MOBILE 10/50 M

- Championnat d'Europe 10 M - Osijek (CRO) - 16 au 25 mars 2019
- Championnat d'Europe 50 M - Gyenesdias (HON) - 08 au 17 juillet 2019

PARA-TIR

- Championnat d'Europe 10 M - Belgrade (SER) - 01 au 07 décembre 2018
- Championnat du monde - Sydney (AUS) - 09 au 19 octobre 2019

COMPETITIONS INTERNATIONALES DE RÉFÉRENCE 2019

PISTOLET/CARABINE 10/25/50 MÈTRES

- Coupe du Monde - New Delhi (IND) - 20 au 28 février 2019
- Coupe du Monde - Pékin (CHN) - 22 au 30 avril 2019
- Coupe du Monde - Munich (GER) - 25 au 31 mai 2019
- Coupe du Monde - Rio de Janeiro (BRE) - 26 août au 03 septembre 2019
- Coupe du Monde Juniors - Suhl (GER) - 12 au 20 juillet 2019

PLATEAU

- Coupe du Monde - Acapulco (MEX) - 15 au 25 mars 2019
- Coupe du Monde - Al Ain (EAU) - 05 au 15 avril 2019
- Coupe du Monde - Changwon (KOR) - 07 au 17 mai 2019
- Coupe du Monde - Lahti (FIN) - 11 au 22 août 2019
- Coupe du Monde Juniors - Suhl (GER) - 12 au 20 juillet 2019

CARABINE 300 MÈTRES - EUROPA CUP

- European Cup - Aarhus (DEN) - 14 au 18 avril 2019
- European Cup - Lahti (FIN) - 18 au 21 juillet 2019
- European Cup - Thun (SUI) - 13 au 17 août 2019
- Finale European Cup - Châteauroux (FRA) - 02 au 06 octobre 2019

PISTOLET 25 MÈTRES - EUROPA CUP

- European Cup - Suhl (GER) - 26 au 28 avril 2019
- European Cup - Aarhus (DEN) - 07 au 09 juin 2019
- European Cup - Tallinn (EST) - 05 au 07 juillet 2019
- European Cup - Thun (SUI) - 14 au 16 août 2019
- Finale European Cup - Châteauroux (FRA) - 10 au 12 octobre 2019

PARA-TIR

- Coupe du Monde - Al Ain (EAU) - 13 au 24 février 2019
- Coupe du Monde - Osijek (CRO) - 15 au 20 juillet 2019

**ORGANISATION DES COLLECTIFS NATIONAUX
REGLEMENT DE SELECTION EQUIPES DE FRANCE
EPREUVES MONDIALES NON ISSF**

E.1. LES COLLECTIFS NATIONAUX

Généralités

La notion de collectifs implique un certain nombre de valeurs et de moyens auxquels les athlètes et la fédération doivent être attachés :

les sportifs classés doivent s'engager dans un processus de préparation de haut niveau, de son côté, la fédération engage, avec l'aide de l'Etat, des moyens de préparation au travers de la mise à disposition des cadres nationaux (d'état et fédéraux). La participation à un programme de compétitions internationales et de stages, additionnée d'aides matérielles et financières, finalise « *l'implication* » des moyens.

Rôle

Un collectif national correspond à un groupe de tireurs, encadré par un ou des entraîneurs nationaux et des cadres techniques nommés par le DTN. Ce groupe de tireurs bénéficie d'un suivi d'entraînement et l'accès direct à des épreuves sélectives en vue d'une sélection pour les compétitions internationales inscrites au calendrier.

L'appartenance à un collectif national suppose pour le tireur concerné, son adhésion totale et sans restriction au programme de travail impulsé par les entraîneurs nationaux en charge dans chaque discipline. L'organisation et le fonctionnement d'un collectif national sont établis de manière à permettre aux tireurs concernés d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux compétitions de référence à court, moyen et long terme.

S'il n'induit pas automatiquement une sélection en équipe de France, l'appartenance d'un tireur à un collectif national est conditionnée par ses objectifs sportifs, sa situation ou projet professionnel, ses capacités techniques, physiques et mentales, son potentiel de progression et son niveau sportif.

Suivant les disciplines, il existe un collectif en catégories Seniors, Dames et Jeunes.

Disciplines et épreuves concernées par les Collectifs :

- Arbalète Field
- Arbalète Match
 - o 10 mètres
 - o 30 mètres
- Tir Sportif de Vitesse
 - o Seniors
 - o Dames
 - o Juniors

E.2. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE MATCH

ENTRÉE COLLECTIFS Discipline Arbalète 10 et 30 m	Lieu de réalisation	COLLECTIF Senior Dame	COLLECTIF Jeune
CLASSEMENT RÉALISÉ EN INTERNATIONAL	CDE et CDM	10 Premiers des CDE, CDM	8 Premiers des CDE, CDM junior
PERFORMANCE INTERNATIONALE <i>Point Moyen du Tableau référence international</i>	Coupe d'Europe et matchs internationaux	Point moyen de la 10 ^e place des CDE, CDM	Point moyen de la 8 ^e place des CDE, CDM junior
CLASSEMENT RÉALISÉ AUX SN (Place)	SN (MTCF)	2 premiers (6 participants mini/épreuve)	2 premiers (6 participants mini/épreuve)
PERFORMANCE NATIONALE Tableau de référence international	SN (MTCF)	Point moyen du 8 ^e CDE, CDM	Point moyen du 6 ^e CDE, CDM junior
DETECTION ENTRAINEUR		Sur argumentation de l'encadrement	

TABLEAU DE REFERENCES INTERNATIONALES ARBALETE MATCH				
Senior	8e	10e	12e	15e
10m	379	375	373	369
30m	534	526		
Men	8e	10e	12e	15e
10m	388	387	385	383
30m	566	562	562	558
Dame	8e	10e	12e	15e
10m	388	387	386	385
30m	549	548	545	
Junior Garçon	8e	10e	12e	15e
10m	384	383	380	378
30m	553	552	548	539
Junior Fille	8e	10e	12e	15e
10m	386	385	383	381
30m	553	548	546	538

La liste des tireurs du collectif national de préparation 2018/2019 (20 tireurs) est établie sur la base des références nationales et internationales en utilisant le classement et la performance.

COLLECTIF ARBALETE MATCH		
SENIOR/DAME		
10 M Femmes	10 M Hommes	30 M Open
GIANNINI Lena MATTE Romane ROY Marie	BURTEL Gautier GENG Bertrand GENG Christophe HATERER Stéphane	BAUDOUIN Brian GENG Christophe LE GOUEFF Philippe SCHULLER Pascale WORME Benoît
JEUNES		
10 M U23 Femmes	10 M U23 Hommes	30 M U23
BOGARD Floriane GENG Alexandra REMOND Lyne WILLOT Louisa	CACHEUX Théo DEBENNE Thomas DUTENDAS Dimitri GALLOT Julien	BOGARD Floriane CACHEUX Théo DEBENNE Thomas REMOND Lyne
Entraîneur : Didier CARPENTIER		

E.3. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS ARBALETE FIELD

ENTRÉE COLLECTIFS Discipline Arbalète Field	Lieu de réalisation	COLLECTIFS Senior (S1+S2+S3) Dame	COLLECTIF JEUNE Cadet Junior
CLASSEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE IR 900	Compétition nationale	5 premiers (S1, S2, S3) et 5 premières Dames du total des 2 Matches IR 900	5 premiers (C, J) du total des 2 matchs IR 900
DÉTECTION ENTRAINEUR		Sur argumentation de l'entraîneur	
<i>Les épreuves Field 10 et 18m ne sont pas retenues pour constituer les collectifs. Un tireur du collectif jeune passant senior ou dame sera automatiquement intégré dans le collectif correspondant l'année du changement de catégorie</i>			

TABLEAU DE REFERENCES INTERNATIONALES ARBALETE FIELD				
	Individuel		Équipe	
Senior	1706	850	1690	840
Junior	1688	836	1640	820
Dame	1679	838	1620	810
Cadet	1650	825	1620	810

La liste des tireurs du collectif national de préparation 2018/2019 (15 tireurs) est établie sur la base des références nationales en utilisant le classement du championnat de France.

COLLECTIF ARBALETE FIELD		
SENIOR/DAME		
Hommes	Femmes	Jeunes
BAGNARD Gaétan BRULET Jean Michel CHRISTOFFEL Pascal GUILLAUME Florent MANGEMATIN Jacques	GUILLAUME Julie JACOB Ludivine MUTIN Cécile PERNIN Amélie REGNIEZ Mélanie	AGAUT Clément ANDRE Hugo BROQUIE Thomas DUTREUIL Marie KIFFER Lucas POURU Mathis
Entraîneur : Yves LEJARD		

E.4. CRITERES D'ENTREE DES COLLECTIFS DU TIR SPORTIF DE VITESSE

ENTRÉE COLLECTIFS	OPEN COLLECTIF	PRODUCTION COLLECTIF	STANDARD COLLECTIF
Composition 1 collectif par épreuve			
Critères de Classement	<p>La constitution des Collectifs TSV se fera suivant les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les deux premiers du circuit national intégreront le collectif des divisions Production, Open, Standard, Classic (en fonction du niveau d'ensemble de chaque division). • Dans le cadre de la détection, la DTN se réserve le droit d'intégrer ce groupe à des tireurs supplémentaires (jeunes, femmes, espoirs). • Le collectif est déterminé à la fin du championnat de France pour une durée de 1 an. 		
DÉTECTION ENTRAINEUR	Sur argumentation de l'entraîneur		

La liste des tireurs du collectif national de préparation 2018/2019 (29 tireurs) est établie sur la base des références nationales en utilisant le classement du circuit national. Le nombre de tireurs composant ces collectifs dépend du niveau d'ensemble des différentes divisions.

COLLECTIF TIR SPORTIF VITESSE		
TITULAIRES		
BERGAMASCO Nicolas (production) BOIT Julien (classic, production) CLEMENT Aurélie (production Lady) DEVILLE Rémy GRAUFFEL Eric GUICHARD louis (production)		JAZET Baptiste (production) NYCZ Margaux (production Lady) OBRIOT Emile (open, production) PIGET Emmanuel (open) VIVO Cyrielle (production Lady)
DETECTION		
ADRIANSEN Aurélie ARMENDARIZ Sébastien BURGADA Luc BUSSER Alain CLAIRE Olivier DA COSTA Patrice	DAGORNO Paul DAGORNO Paul DESNOYELLES Morgan EGRET Sébastien FELT Baptiste GUILLAUME Bertrand	HERNANDEZ Marc MANN Clément NESTOLAT Vincent PAYRAULT Lise POIRET Jérôme RENAUD Patrick
Entraîneur : Olivier BIANCHI		

E.5. CRITERES DE SORTIE DES COLLECTIFS : ARBALETE MATCH, ARBALETE FIELD, TIR SPORTIF DE VITESSE

SORTIE DES COLLECTIFS	Collectif senior/dame	Collectif jeune
SI NON RÉALISATION DES CRITÈRES D'ENTRÉE	1 an	1 an
SI PROBLÈME DE CONDUITE (comportement)	Immédiat	Immédiat
SI ABSENCE DE TRAVAIL OU DE PARTICIPATION AUX STAGES	1 an	1 an
SI REFUS DE PARTICIPATION À UNE COMPETITION SANS MOTIF CONSIDÉRÉ COMME VALABLE	Immédiat	Immédiat
(Particularité TSV) SI ECHEC AUX TESTS DE PRECISION	1 an	1 an

E.6. EPREUVE DE SELECTION

Sélection : C'est un choix de tireurs présentant les caractéristiques permettant d'atteindre au mieux un objectif sportif donné dans une épreuve de référence.

L'épreuve de sélection est une compétition organisée par la FFTir dont le programme est placé sous la responsabilité et le contrôle direct de la Direction Technique Nationale.

L'épreuve de sélection permet au tireur de compétition d'exprimer son potentiel, dans un contexte imposé, et d'accéder au programme des Équipes de France.

L'arbitrage est organisé par la Commission Nationale d'Arbitrage en coordination avec la Direction Technique Nationale

Les épreuves de sélection 2019 seront organisées dans les épreuves suivantes :

- **Arbalète Match 10/30 M**
- **Silhouettes métalliques**
- **Bench Rest**
- **Armes Anciennes**

E.7. CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION 2019

- **Arbalète match :**
 - Châteauroux : 12 au 16 juin 2019
- **Silhouettes Métalliques :**
 - CNTS Châteauroux : 29 avril au 1er mai 2018
- **Bench Rest Gros Calibre :**
 - Volmerange les Mines (CDF) : 20 au 23 juin 2017
 - Férébriange : 21 au 23 juillet 2017
 - La Fare les Oliviers : 07 au 08 octobre 2017
- **Armes Anciennes :**
 - CDF Châteauroux : 12 au 15 juin 2019.

E.8. CRITERES D'ACCES ET DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION

ARBALETE MATCH
<p style="text-align: center;"><u>Epreuve 10 m : 2 matchs sans finale</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Participation :</i></p> <p>Les 18 premiers du championnat de France 10 m junior, dame et senior Les membres des collectifs 10 m Les 5 premiers du Circuit National I.A.U. 10 m junior, dame et senior</p>
<p style="text-align: center;"><u>Epreuve 30 m : 2 matchs sans finale</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Participation :</i></p> <p>Les 14 premiers seniors du championnat du France 30 m Les membres des collectifs 30 m</p>

SILHOUETTES METALLIQUES	BENCH REST
<p>15 premiers du championnat de France précédent + ex aequo en combiné Gros calibre, Petit calibre, Field Pistol et Carabine 22LR</p> <p>5 premiers debout du championnat de France précédent en Gros calibre, Petit calibre, Field Production visée ouverte, Field Production visée optique, Carabine 22LR légère et 22LR silhouette.</p> <p>3 premiers du championnat de France précédent des 3 autres épreuves Gros et Petit calibre</p> <p>5 premiers du Circuit National de l'année précédente</p> <p>Tireurs ayant réalisé le score de 40 aux derniers championnats de France</p> <p>Durée : 3 jours pour 12 épreuves</p>	<p style="text-align: center;">Constitution de l'équipe nationale</p> <p>Tous les matchs réalisés en France seront sélectifs dans la mesure du respect des règles.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France et trois matchs seront pris en compte, si plus de trois matchs ont été tirés par un tireur, les meilleurs résultats seront retenus (prime à la participation).- L'application de cette nouvelle règle permettrait à ceux qui ont peu de temps de pouvoir jouer les qualifications
Entraîneur : Jean François RAYBAUT	Entraîneur : Rémi MORENO FLORES

E.9. MODALITÉS DE SÉLECTIONS DES ÉQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE RÉFÉRENCE

Principes généraux

Dans le cadre d'une stratégie de préparation aux compétitions internationales et pour garantir un maximum d'équité entre les tireurs, des épreuves sélectives des collectifs auront lieu en 2019 dans les 2 épreuves mondiales retenues.

Comité de sélection :

Il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les compétitions de référence (Championnat du Monde et d'Europe,...). Il est composé au minimum de 3 personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le Directeur Technique National ou son représentant
- le directeur du haut niveau
- les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés
-

Le comité de sélection décide à la majorité absolue. En cas d'égalité, la voix du directeur technique national est prépondérante.

ARBALETE FIELD

Epreuves retenues : 2 matchs IR 900 des Championnats de France 2019 pour intégrer les collectifs 2019. En cas d'égalité de performance, un match supplémentaire sélectif sera mis en place le lendemain du championnat de France

Tous les tireurs des collectifs 2019 participent au stage d'entraînement/sélection/préparation et à 2 coupes d'Europe ou Monde dans le but de réaliser les minimas (voir tableau référentiel). Seule la performance individuelle est prise en compte.

Principe de sélection au championnat du monde 2019 :

Les catégories internationales ayant été modifiées par l'IAU (juniors - de 23 ans, cadet -18 ans et seniors H et D + de 50 ans) sont applicables pour le championnat d'Europe 2018, un classement spécifique sera établi à l'issue du championnat de France d'Arques.

Individuels :

A l'issue du championnat de France 2019 les 3 premiers du classement dans chaque catégorie internationale seront proposés pour constituer l'équipe de France du championnat du monde 2019 (sous réserve d'avoir réalisé les minimas individuel).

Equipes : Homme, Senior Men, Senior Women, Dame, Junior, Cadet : à l'issue du classement final du championnat de France 2019 à Châteauroux, un maximum de 3 tireurs dans chaque catégorie, seront proposés par l'entraîneur au comité de sélection (sous réserve d'avoir réalisé les minimas équipe).

Les épreuves Field 18 m ne sont pas retenues comme critères pour constituer les équipes de France.

ARBALETE MATCH

Le but des épreuves de sélection est de constituer les Équipes de France pour les compétitions internationales, les Championnats d'Europe et du Monde. Si une compétition internationale a lieu avant les épreuves sélectives, la référence de sélection sera le classement national de la saison précédente et le Championnat de France 10 m.

Principe de sélection :

Participation en individuel : premiers tireurs des SN + 2 tireurs sur proposition de l'entraîneur. Sous réserve d'un niveau de performance minimum.

Participation en équipe : les 3 tireurs retenus en individuel + 2 tireurs sur proposition de l'entraîneur.

TIR SPORTIF DE VITESSE

La constitution des équipes de France se fera selon deux critères distincts :

Sélection directe :

Les tireurs remportant une compétition de level 4 dont le niveau (nombre et qualité des participants) devra être validé par la commission de sélection.

Sélection indirecte :

La direction technique nationale complètera la sélection en fonction des potentialités de médaille mais également des choix stratégiques jugés nécessaires au développement de la discipline.

BENCH REST

Matches qualificatifs pour le championnat du monde 2019 : Calgary (Canada)

- Championnat de France - La Fare Les Oliviers : 19 au 24 juin 2018
- 5e International de Champagne - Férébrianges : 20 au 22 juillet 2018
- Eurostand Cup Bench Rest - Volmerange : 01 au 02 septembre 2018

SILHOUETTES METALLIQUES

Priorités déterminées pour les sélections en équipe de France :

- Sélections par rapport aux combinés
- Sélection en priorité des tireurs debout
- La sélection des équipes de France est faite par la commission de sélection pour les championnats d'Europe et du Monde à l'issue des épreuves de sélection.

Sélections nationales :

- CNTS Châteauroux : 29 avril au 1er mai 2019

ARMES ANCIENNES

La sélection des équipes de France se fait sur la base du championnat de France et du match de sélection. A l'issue des 2 matchs :

Le 1^{er} du classement est automatiquement sélectionné à condition de réaliser au moins une fois les points de Maître tireur lors des deux matchs dans les épreuves suivantes :

- Armes d'épaules : Minié O, Whitworth, Vetterli, Walkyrie, Lamarmora et Miquelet O
- Armes de poings : Colt, Mariette, Kuchenreuter.
- Plateaux : Manton et Lorenzoni.

Le comité de sélection décidera de sélectionner ou pas des tireurs supplémentaires dans toutes les disciplines en tenant compte des résultats mais également des potentiels de médailles et des contraintes budgétaires.

- Championnat de France : 12 au 15 juin 2019 - Châteauroux
- Sélections Nationales : 15 juin 2019 - Châteauroux

Critères d'accès à la sélection nationale :

Le classement du championnat de France déterminera un certain nombre de tireurs qui pourront accéder à la sélection nationale tout en respectant la capacité d'accueil du stand de tir.

La commission de sélection choisira les tireurs dans les disciplines non concernées par ces matchs supplémentaires.

Sélection armes anciennes longues distances

La Fédération Française de Tir vous propose de participer aux sélections nationales Armes Anciennes longues distances qui auront lieu à Bisley du 7 au 9 juin (date à confirmer). Ces sélections ont pour objectif de constituer l'équipe de quatre tireurs qui représentera la France au championnat du monde de Bisley, du 26 au 31 août 2019 (date à confirmer).

Vous trouverez ci-dessous les modalités de sélections et de prise en charge financière fédérale concernant ces deux compétitions.

Sélection Nationale

Comme pour les master's des années précédentes, la FFTir prend en charge l'organisation sportive de la compétition (cibles, inscriptions, paletteurs). Les autres frais sont à la charge des tireurs (hébergement, repas, déplacement, poudre etc.).

Le nombre de places étant limité, seules les 12 premières réponses seront retenues.

Le programme de la sélection nationale

- 1 match à 300 yards (vendredi)
- 2 matchs à 600 yards (vendredi et dimanche)
- 2 matchs à 1000 yards (samedi)
-

Un classement sera établi par addition des points obtenus sur chaque match, il servira de base pour établir une sélection de 4 à 5 tireurs par la Direction Technique Nationale.

LES TIREURS INSCRITS AUX SÉLECTIONS NATIONALES S'ENGAGENT À PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DU MONDE.

Championnat du Monde

La FFTir se chargera de l'organisation et de l'encadrement de la compétition aux conditions suivantes.

- Voyage aller retour et transport du matériel (voiture et bateau) selon les modalités définies par le service déplacement de la FFTir
- Frais de séjour, hébergement et repas
- Inscription au championnat et au banquet de clôture
- Une participation financière de 150 euros sera demandée à chaque tireur
- La poudre et les amorces seront commandées par la fédération en fonction des besoins de chacun, prise en charge financière par les tireurs
- Achat des projectiles par les tireurs

NB : l'établissement d'une carte nationale d'identité, CNI, indispensable, sera à la charge de chacun.

Visitor's Permit : ATTENTION, pour participer aux sélections nationales longues distances de Bisley en juin 2019, un Visitor's Permit Britannique est obligatoire. Afin que ces formalités soient accomplies à temps, veuillez prendre contact avec Monsieur Olivier BIANCHI, responsable des armes anciennes (obianchi@fftir.org).

E.10. RECAPITULATIF DES MODALITES DE SELECTIONS DES EQUIPES DE FRANCE AUX CHAMPIONNATS DE REFERENCE

Disciplines Mondiales	Mode de Sélection	Senior / Dame / Men	Junior
Arbalète match	Sélection automatique	Premier	2 premiers
	Comité de sélection	Libre pour les places restantes	Libre pour les places restantes
Arbalète Field	Comité de sélection		
Armes Anciennes	Sélection automatique	Le premier si Maître tireur	
	Comité de sélection	Libre pour les places restantes	Libre pour les places restantes
Bench Rest	Comité de sélection		
Silhouette Métallique	Comité de sélection		
Tir Sportif de Vitesse	Sélection automatique	Pourcentage significatif réalisé en match international de référence	
	Comité de sélection	Libre pour les places restantes	

POINTS DE MAÎTRISE ARMES ANCIENNES			
Épreuve	N° Épreuve	Point MT Origine	Point MT Réplique
Miquelet	601 / 701	93	93
Maximilien	602 / 702	89	94
Minie	603 / 703	94	94
Whitworth	604 / 704	96	98
Cominazzo	605 / 705	90	93
Kuchenreuter	606 / 706	96	98
Colt	607	96	
Mariette	712		97
Walkyrie	608 / 708	94	95
Tanegashima	614 / 714	91	98
Vetterli	615 / 715	98	99
Hizadai	616 / 716	91	98
Manton	621 / 721	23	23
Lorenzoni	622 / 722	24	24
Malson	623 / 723	80	85
Tanzutsu	628 / 728	85	91
Pensylvannia	636 / 736	92	96
Lamarmora	637 / 737	96	96
Longue distance 300 yard		43	45
Longue distance 600 yard		41	43
Longue distance 900 yard		54	56
Longue distance 1000 yard		52	54

E.11. CALENDRIER INTERNATIONAL 2019

SILHOUETTES METALLIQUES

Championnat d'Europe - Châteauroux (FRA)
01 au 10 août 2019

BENCH REST GC

Championnat du Monde - Calgary (CAN)
14 au 21 juillet 2019

ARMES ANCIENNES

Championnat du Monde - Sarlopuszta - (HUN)
11 au 17 août 2019

ARBALETE MATCH

Championnat du Monde - Ulianovsk (RUS) - 12 au 19 août 2019

ARBALETE FIELD

Championnat du Monde - Ulianovsk (RUS) - 12 au 19 août 2019

TIR SPORTIF VITESSE

Championnat d'Europe Handgun - (SER) - 8 au 15 septembre 2019

TEXTES DE REFERENCE ET ANNEXES

LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE

Après concertation des commissions médicales des fédérations, le ministère a fixé un socle commun d'examens qui peut être enrichi par chaque fédération si cela s'avère nécessaire et se justifie. Pour nos sportifs listés, la commission médicale fédérale de FFTir a considéré comme suffisant la réalisation des examens du socle commun.

Cette liste d'examens s'applique dès le 1^{er} novembre 2018 aux sportifs inscrits en liste ministérielle de haut niveau, espoir et sportifs reconnus dans le projet de performance fédérale.

L'arrêté publié le 13 juin 2016, définit la nature et la périodicité des examens qui sont assurés dans le cadre de la nouvelle surveillance médicale des sportifs listés.

Extrait :

Dans les deux mois qui suivent la première inscription sur la liste ministérielle et annuellement pour les inscriptions suivantes, les sportifs de haut niveau et espoir doivent se soumettre à :

1° Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :

- a) un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport ;
- b) un bilan diététique et des conseils nutritionnels ;
- c) un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive ;
- d) la recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport.

2° Un électrocardiogramme de repos

NB : à la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, les bilans psychologiques et diététiques mentionnés au 1° pourront être effectués respectivement par un psychologue clinicien ou un diététicien.

CONSEQUENCE DE LA NOUVELLE SMR

Sans détériorer la qualité de la surveillance médicale, l'évolution porte sur deux points :

- Le nombre d'examens a été réduit mais reste suffisant pour surveiller et contrôler la santé de nos sportifs. La réglementation laisse au médecin qui réalise le suivi et à celui qui est responsable de la SMR le soin de demander des examens complémentaires s'ils le jugent nécessaire. Dans ce cas la prise en charge relève de l'assurance maladie.
- Le rythme a été ramené à un pour tous les examens

Cette évolution de la règle, modifie et augmente la responsabilité médicale et entraîne automatiquement des modifications dans la gestion. Une grande rigueur tant dans la réalisation de l'examen que dans son compte rendu est désormais nécessaire. Le compte rendu doit comporter toutes les informations permettant au médecin en charge de la SMR de prendre une décision sur dossier

MODALITES

Le sportif doit faire parvenir avant le 31 janvier 2018 les comptes rendus des examens médicaux réalisés au médecin des équipes de France, Monsieur Christophe RIDEL à l'adresse suivante :

Monsieur RIDEL Christophe
5 impasse des abeilles 44470 CARQUEFOU

DEPLACEMENT EN COMPETITION INTERNATIONALE

Il est rappelé à tous les sportifs convoqués à un stage ou une compétition internationale de prévoir son ou ses traitements habituels.

Dans certains déplacements lointains (« à risque... »), un médecin peut accompagner l'équipe, en complément du kiné habituel. Pour information, chaque organisateur de Coupe du Monde a, dans son cahier des charges, l'obligation d'assurer en permanence une couverture médicale de la compétition.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Les frais relatifs à ces examens sont pris en charge par la FFTir. Pour ce faire, le tireur doit lui-même régler le service médical concerné puis remplir une note de frais spécifique, à retourner à la FFTir accompagnée des justificatifs.

Aucune facture ne sera réglée directement au médecin ou au laboratoire (excepté pour les tireurs en pôle).

Les tireurs peuvent se renseigner sur d'éventuelles prises en charge, partielles ou totales, dans leurs régions par les services déconcentrés du Ministère en charge des Sports.

PARA-TIR

Ayant obtenu délégation de la part du ministère chargé des sports fin décembre 2016, la Fédération Française de Tir veillera à respecter soigneusement le protocole du suivi médical règlementaire des athlètes SHN en situation de handicap pratiquant la discipline para-tir.

CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE

Elle concerne les sportifs de haut niveau et sportifs Espoirs allant dans un pays de l'Espace économique Européen ou en Suisse. Nominative et individuelle, la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) atteste de vos droits à l'Assurance Maladie et permet la prise en charge de vos soins en Europe.

Elle est gratuite et vous permet durant votre séjour de bénéficier de la prise en charge des soins médicalement nécessaires par les services publics du pays concerné.

La CEAM est individuelle et valable un an.

Comment l'obtenir ?

Vous pouvez la demander :

- Sur internet à partir de votre compte Ameli,
- Sur un guichet automatique dans une des agences d'assurance santé proche de chez vous,
- Par téléphone au 3646,
- Directement à l'agence d'assurance santé proche de chez vous.

Pour plus de renseignements composez le 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE DOPAGE

CONSULTER LA LISTE DES MEDICAMENTS

<https://www.afld.fr/>

CE PRODUIT EST-IL DOPANT ?

Selon les informations rapportées sur le site de l'Agence Mondiale Antidopage, un sportif peut être contrôlé positif après avoir utilisé des compléments alimentaires/nutritionnels.

« Une extrême prudence est recommandée en matière d'utilisation de compléments. L'utilisation de compléments alimentaires par des sportifs est une préoccupation, parce que dans de nombreux pays, la production et l'étiquetage de compléments peut ne pas suivre des règles strictes. Ceci peut mener à l'utilisation d'un complément contenant une substance non déclarée qui est interdite par les règles antidopage. Un nombre important de contrôles positifs ont été attribués au mésusage de compléments. Utiliser un complément alimentaire mal étiqueté n'est pas une défense adéquate dans une audience liée à un contrôle positif. »

Les compléments qui vantent leurs capacités à « fortifier la musculature » ou à « brûler les graisses » sont les plus susceptibles de contenir des substances interdites (agent anabolisant ou stimulant par exemple).

Les termes « à base d'herbes » et « naturel » ne signifient pas nécessairement que le produit est sûr.

Parmi les exemples de substances interdites pouvant se retrouver dans les compléments alimentaires : la DHEA, l'androstènedione/diol, le « ma huang », l'éphédrine, les amphétamines (présentes dans certains stupéfiants tels que « l'ecstasy »).

Les vitamines et minéraux purs ne sont pas interdits en tant que tels, mais il est conseillé aux sportifs d'utiliser des marques réputées pour éviter ceux qui sont combinés avec d'autres substances.

Le « marché noir » ou les produits sans étiquette sont très préoccupants. Les sportifs ne devraient pas consommer de produits dont la provenance leur est inconnue même s'ils leurs sont proposés par un entraîneur ou un autre sportif.

Lorsqu'ils se procurent leurs compléments par Internet, les sportifs devraient éviter les compagnies qui n'indiquent le lieu de leur entreprise que par des boîtes postales ou ne donnent que des coordonnées qui empêchent de les localiser (une adresse électronique par exemple).

Les sportifs persuadés d'avoir besoin de compléments alimentaires devraient consulter un professionnel compétent tel qu'un nutritionniste ou un médecin du sport afin de s'assurer par des conseils qu'une alimentation adaptée ne peut pas couvrir leurs besoins. Si ces professionnels recommandent la prise de compléments, ils doivent être conformes aux besoins nutritionnels du sportif, sans danger pour sa santé et celui-ci doit les consommer en toute connaissance c'est à dire en acceptation de la règle de la responsabilité objective. Même en respectant tous ces avertissements, il n'y a aucune garantie que la prise d'un complément ne causera pas un résultat de contrôle de dopage positif.

Plus d'informations : <https://www.afld.fr/finder/produits-dopants>

LOCALISATION

La localisation des sportifs est une condition sine qua non de l'efficacité de la lutte contre le dopage. Elle occasionne une contrainte de type administratif qu'il faut néanmoins accepter avec bienveillance.

QUESTIONS

Comment savoir si je suis soumis à l'obligation de localisation ?

Je reçois une lettre recommandée avec accusé de réception de l'AFLD ou de l'ICF m'informant de mon entrée dans un groupe cible parce que je suis un sportif inscrit sur les listes de haut niveau et que j'ai été désigné par le Directeur du Département des contrôles. L'AFLD et l'ICF informent ma fédération de mon entrée dans un groupe cible.

Comment me localiser ?

Je dois compléter ma localisation 15 jours avant le début de chaque trimestre de la manière suivante :

- 1^{ère} solution : je demande un accès « ADAMS » à l'AFLD ou à l'ICF selon le groupe cible dont je fais partie, qui crée mon compte et m'envoie mes codes personnels. J'appelle l'AFLD pour que quelqu'un m'explique comment compléter ma localisation. Je la complète en ligne sur l'interface sécurisée ADAMS à l'adresse suivante : <https://adams.wada-ama.org/adams/>

- 2^e solution : je me localise grâce au formulaire papier (3 pages) téléchargeable sur le site <http://www.afld.fr>. Je l'envoie par courrier recommandé à AFLD - Département des Contrôles – 229, boulevard Saint-Germain – 75 007 PARIS), par courriel (localisation@afld.fr) ou par fax (0140627251). **Attention, l'AFLD ou l'ICF ne me rappelle pas chaque trimestre que je dois mettre à jour ma localisation, il en va de ma responsabilité.**

AUTORISATION D'USAGE A FINS THERAPEUTIQUES

Une définition

« Les sportifs souffrant d'un état pathologique avéré nécessitant l'usage d'une substance ou d'une méthode interdite doivent d'abord obtenir une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) » Article 4.1 du code mondial antidopage.

Autorisation

Les sportifs peuvent, dans une certaine mesure, suivre un traitement médical incluant des substances interdites. Cette pratique dite d'Autorisation à Usage Thérapeutique (AUT) est très encadrée et il est impératif de suivre une procédure précise. Ainsi, les AUT sont accordées pour un médicament précis qui ne peut être remplacé par une autre substance, et pour un dosage spécifique. Ce médicament doit être nécessaire pour préserver la santé du sportif, ne doit pouvoir être remplacé par aucun autre substitut, et, ne provoquer aucune augmentation des performances.

Procédure standard

Elle s'applique pour toutes les substances interdites susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'un traitement thérapeutique, en dehors de celles prévues dans le cadre de la déclaration d'usage (voir chapitre correspondant). La demande doit être effectuée avec les formulaires de demande (AFLD et ITU).

Approbation rétroactive d'AUT

Le sportif peut adresser à posteriori une demande d'AUT (AUT rétrospective), dans le cas d'un traitement d'urgence par exemple. Un sportif ayant subi un contrôle positif associé à un refus de délivrance d'une AUT de manière rétrospective sera sanctionnable voire sanctionné. De fait, il est fortement conseillé d'utiliser la justification thérapeutique, à savoir garder toutes pièces justificatives (ordonnance, examen complémentaire, explorations...) concernant le ou les médicament(s) inscrit(s) sur la liste des substances et méthodes interdites. Elle pourra être prise en compte en cas d'analyse positive à la substance ainsi déclarée, le cas échéant.

Attention : si vous devez prendre une molécule pour l'asthme autre que le Salbutamol et le Salmeterol, vous devez faire une AUT standard et expliquer pour quelles raisons vous ne pouvez prendre une des deux molécules autorisées de principe.

La procédure de délivrance d'une AUT

L'AUT s'applique aux substances interdites susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'un traitement thérapeutique. Dans ce cas, la demande doit être effectuée avec le formulaire de demande de l'AFLD.

Où se procurer le formulaire ? AUT AFLD : <https://www.afld.fr/aut>

<p style="text-align: center;">PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS</p>

Depuis 2011, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) a développé le nombre de contrôles anti-dopage par voie de prélèvements sanguins. A ce titre, nous vous informons que la FFTir pourrait faire l'objet de ce type de contrôle au cours de la saison sportive 2015/2016.

L'article R 232-52 du Code du Sport prévoit que les prélèvements effectués dans le cadre d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvements sanguins ou de phanères) ne peuvent être effectués par le préleveur **qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal du mineur ou majeur protégé.**

Le même article précise que **« l'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôles » susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer à une compétition pour une durée de deux ans.**

Le Ministère des Sports en collaboration avec l'AFLD a souhaité mettre à disposition des fédérations sportives un formulaire d'autorisation (voir ci-dessous).

La FFTir invite ses Clubs, **lors de la prise ou du renouvellement de licence**, à soumettre les parents des mineurs concernés à la signature de cette autorisation.

Les athlètes mineurs devront lors de tout déplacement (stage, compétition) être munis de cette autorisation (originale ou copie) pour, le cas échéant, la présenter aux préleveurs. Les Clubs et Ligues Régionales sont invités à disposer d'une copie de ce document lorsqu'ils accompagnent les sportifs sur ce type de manifestation.

Lorsqu'ils sont sur les lieux de compétitions ou de stages, les représentants légaux peuvent aussi signer l'autorisation.

**AUTORISATION PARENTALE : PRELEVEMENT NECESSITANT UNE
TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE CONCERNANT
LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTEGES
(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)**

Je soussigné (e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur** protégé : (Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2018/2019.

Fait à, **le**

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport :

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le sportif mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du sportif ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.

BAREME DES PRIMES A LA PERFORMANCE 2018/2019 : ÉPREUVES OLYMPIQUES

Nombre de points attribués par place	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE *		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde	Senior et Dame	500	300	200	200	120	80
	Junior	150	90	60	60	36	24
Championnat d'Europe	Senior et Dame	300	180	120	120	72	48
	Junior	100	60	40	40	24	16
Coupe du Monde et la Finale des Coupes du Monde	Senior et Dame	250	150	100			
Finaliste Coupe du Monde, championnats d'Europe et du Monde	Senior et Dame	50% de la médaille de bronze de l'épreuve concernée. Cette prime n'est pas cumulable avec une prime de médaille dans la même épreuve.					
Quota pour les JO	Senior, Dame et Junior	150					
Valeur du point : 19 €							
	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE *		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde	Senior et Dame	9 500 €	5 700 €	3 800 €	3 800 €	2 280 €	1 520 €
	Junior	2 850 €	1 710 €	1 140 €	1 140 €	684 €	456 €
Championnat d'Europe	Seniors et Dame	5 700 €	3 420 €	2 280 €	2 280 €	1 368 €	912 €
	Junior	1 900 €	1 140 €	760 €	760 €	456 €	304 €
Coupe du Monde et la Finale des Coupes du Monde	Senior et Dame	4 750 €	2 850 €	1 900 €	* La prime par équipe n'est possible qu'à partir du moment où la représentation dans l'épreuve est, au minimum, de 15 équipes classées au Championnat du Monde ou 12 équipes classées au Championnat d'Europe		
Finaliste Coupe du Monde, championnats d'Europe et du Monde	Senior et Dame	50% de la médaille de bronze de l'épreuve concernée. Cette prime n'est pas cumulable avec une prime de médaille dans la même épreuve en individuel					
Quota pour les JO	Senior, Dame et Junior	2 850 €					

BAREME DES PRIMES A LA PERFORMANCE 2018/2019 : EPREUVES MONDIALES

Nombre de points attribués par place	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde si au minimum 15 pays Classés par épreuve	Senior et Dame	140	84	56	56	33,6	22,4
	Junior	80	48	32	32	19,2	12,8
Championnat du Monde si 14 <pays> 10 classés par épreuve	Senior et Dame	90	54	36	36	21,6	14,4
	Junior	60	36	24	24	14,4	9,6
Championnat d'Europe si au minimum 15 pays classés par épreuve	Senior et Dame	100	60	40	40	24	16
	Junior	60	36	24	24	14,4	9,6
Championnat d'Europe si 14 <pays> 8 classés par épreuve	Senior et Dame	60	36	24	24	14,4	9,6
	Junior	30	18	12	12	7,2	4,8
Valeur du point: 19 €	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde si au minimum 15 pays classés par épreuve	Senior et Dame	2 660 €	1 596 €	1 064 €	1 064 €	638 €	426 €
	Junior	1 520 €	912 €	608 €	608 €	365 €	243 €
Championnat du Monde si 14 <pays> 10 classés par épreuve	Senior et Dame	1 710 €	1 026 €	684 €	684 €	410 €	274 €
	Junior	1 140 €	684 €	456 €	456 €	274 €	182 €
Championnat d'Europe si au minimum 15 pays classés par épreuve	Senior et Dame	1 900 €	1 140 €	760 €	760 €	456 €	304 €
	Junior	1 140 €	684 €	456 €	456 €	274 €	182 €
Championnat d'Europe si 14 <pays> 8 classés par épreuve	Senior et Dame	1 140 €	684 €	456 €	456 €	274 €	182 €
	Junior	570 €	342 €	228 €	228 €	137 €	91 €

REGLES SPECIFIQUES

- Pas de cumul de primes pour un tireur qui participerait à plusieurs épreuves.
 - Pas de cumul de primes entre le classement individuel et par équipe.
- La prime par équipes ne sera effective qu'à partir du moment où la participation, dans l'épreuve, est au minimum de 10 équipes classées au championnat du Monde et au minimum de 8 équipes classées au championnat d'Europe.

BAREME DES PRIMES A LA PERFORMANCE 2018/2019 : ÉPREUVES PARALYMPIQUES

Nombre de points attribués par place	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde	Senior et Dame	500	300	200	200	120	80
Championnat d'Europe	Senior et Dame	300	180	120	120	72	48
Coupe du Monde	Senior et Dame	250	150	100			
Quota pour les JO	Senior, Dame	150					

Valeur du point : 19 €	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde	Senior et Dame	9 500 €	5 700 €	3 800 €	3 800 €	2 280 €	1 520 €
Championnat d'Europe	Seniors et Dame	5 700 €	3 420 €	2 280 €	2 280 €	1 368 €	912 €
Coupe du Monde	Senior et Dame	4 750 €	2 850 €	1 900 €			
Quota pour les JO	Senior et Dame	2 850 €					

REGLES SPECIFIQUES D'ATRIBUTION DES PRIMES

Championnat du Monde	Individuel	Représentation dans l'épreuve de 14 pays minimum
	Equipe	Représentation dans l'épreuve de 6 équipes classées minimum
Championnat d'Europe	Individuel	Représentation dans l'épreuve de 8 pays minimum
	Equipe	Représentation dans l'épreuve de 5 équipes classées minimum
Coupe du Monde	Individuel	Représentation dans l'épreuve de 10 pays minimum

BAREME DES PRIMES A LA PERFORMANCE 2018/2019 : EPREUVES MONDIALES PARALYMPIQUES

Nombre de points attribués par place	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde si au minimum 10 pays	Senior et Dame	140	84	56	56	33,6	22,4
Championnat du Monde si 9 <pays> 6	Senior et Dame	90	54	36	36	21,6	14,4
Championnat d'Europe si au minimum 8 pays	Senior et Dame	100	60	40	40	24	16
Championnat d'Europe si 7 <pays> 4	Senior et Dame	60	36	24	24	14,4	9,6

Valeur du point: 19 €	Catégorie	INDIVIDUEL			ÉQUIPE		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Championnat du Monde si au minimum 10 pays	Senior et Dame	2 660 €	1 596 €	1 064 €	1 064 €	638 €	426 €
Championnat du Monde si 9 <pays> 6	Senior et Dame	1 710 €	1 026 €	684 €	684 €	410 €	274 €
Championnat d'Europe si au minimum 8 pays	Senior et Dame	1 900 €	1 140 €	760 €	760 €	456 €	304 €
Championnat d'Europe si 7 <pays> 4	Senior et Dame	1 140 €	684 €	456 €	456 €	274 €	182 €

REGLES SPECIFIQUES D'ATTRIBUTION DES PRIMES

- Pas de cumul de primes pour un tireur qui participerait à plusieurs épreuves.
- Pas de cumul de primes entre le classement individuel et par équipe.

**CHARTRE
DU SPORT
DE HAUT NIVEAU**

PRESENTATION

INSTITUEE PAR LA LOI DU 16 JUILLET 1984 MODIFIEE LA CHARTE DU SPORT DE HAUT NIVEAU EST FONDEE SUR LES PRINCIPES DEONTOLOGIQUES DU SPORT

Elle fixe le cadre général des relations entre les sportifs de haut niveau et leur environnement (Etat, fédérations, collectivités territoriales, partenaires privés).

Les droits et les devoirs de chacune des parties sont fixés dans le respect des principes inaliénables de la liberté individuelle de tous citoyens.

Les sportifs se voient ouvrir l'accès aux aides de l'Etat destinées à favoriser leur réussite sportive et leur insertion professionnelle.

La Charte comprend d'autre part des règles qui fixent le cadre des relations des sportifs avec les medias dans le respect du droit à l'image et de la liberté individuelle d'expression.

Tout sportif de haut niveau inscrit sur la liste nationale, prévue à l'article 26 de la loi, s'engage à respecter les principes et valeurs de la présente charte.

Les fédérations sportives délégataires intégreront dans leur règlement fédéral les bases permettant de s'y référer notamment lors des conventions individualisées organisant de manière concertée les objectifs sportifs et les actions de formation préparant à la reconversion des sportifs de haut niveau.

CHARTe DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Préambule

Le sport de haut niveau joue un rôle social et culturel de première importance. Conformément aux valeurs de l'Olympisme énoncées dans la Charte olympique et aux principes déontologiques du sport, il doit contribuer, par l'exemple, à bâtir un monde pacifique et meilleur, soucieux de préserver la dignité humaine, la compréhension mutuelle, l'esprit de solidarité et le fair-play.

Toute personne bénéficiant d'une reconnaissance par l'Etat de sa qualité de sportif de haut niveau, d'arbitre ou de juge sportif de haut niveau ou exerçant une responsabilité dans l'encadrement technique ou la gestion du sport de haut niveau doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays.

L'Etat et le mouvement sportif sont garants du respect des principes énoncés dans la présente charte. Avec le concours des collectivités territoriales et des entreprises, ils veillent à ce que soient réunis les moyens nécessaires pour soutenir le développement du sport de haut niveau, en vue de favoriser l'accès des sportifs à leur plus haut niveau de performance et à la meilleure expression de leurs capacités sociales et professionnelles.

La commission nationale du sport de haut niveau a établi les dispositions qui suivent, conformément aux règles déontologiques du sport et en application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Elle peut être saisie de toute difficulté d'interprétation soulevée par l'application de la présente charte.

CHAPITRE I : DES SPORTIFS

Règle I

Dans le plein exercice de ses droits et libertés de citoyen, chaque sportif de haut niveau est responsable de la bonne conduite de sa carrière sportive, ainsi que de la préparation de son avenir socioprofessionnel. Il veille à l'exécution de ses obligations à l'égard de son pays et de la fédération à laquelle, en tant que licencié, il a volontairement adhéré.

Règle II

En considération de l'engagement personnel et de l'importance de la préparation exigés par la recherche de la plus haute performance, tout sportif de haut niveau a accès, dans les conditions et limites réglementaires, aux dispositions, mesures et aides destinées :

- à favoriser sa réussite sportive,
- à compenser les dépenses que lui occasionne son activité sportive,
- à faciliter la mise en œuvre d'un projet de formation en vue de son insertion socioprofessionnelle.

L'Etat et le mouvement sportif ont le devoir de veiller à l'attribution équitable et cohérente des aides accordées aux sportifs de haut niveau. A cet effet, ceux-ci doivent communiquer à leur fédération la nature et le montant des concours publics qui leur sont individuellement accordés. Toute demande d'aides personnalisées à l'Etat doit être instruite par la fédération et formulée par elle ; elle doit comporter notamment l'indication des ressources dont disposent les intéressés. Ces informations restent confidentielles.

Règle III

L'Etat et la fédération dont le sportif de haut niveau est le licencié s'assurent que celui-ci bénéficie d'un régime de protection sociale couvrant l'ensemble des risques sociaux à prendre en compte pendant la durée de sa carrière sportive au haut niveau.

Règle IV

Dans l'exercice de sa liberté d'opinion et de sa liberté de communiquer des informations ou des idées, le sportif de haut niveau est tenu de préserver l'image de sa discipline et du sport français en général, ainsi que de ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui.

Le droit à l'exploitation de son image est garanti au sportif de haut niveau, sous réserve des dispositions des règles IX et X ci-après. Ce droit individuel comprend la liberté de s'opposer à tout enregistrement privé et celle de commercialiser l'utilisation de l'image personnelle.

Règle V

Tout contrat sur la base duquel un sportif de haut niveau perçoit une rémunération en contrepartie de prestations sportives ou liées à son activité sportive, doit être compatible avec les dispositions de la présente charte et les règlements fédéraux.

Règle VI

Les sportifs de haut niveau participent à la lutte contre le dopage et aux actions de prévention menées dans ce domaine par l'Etat et le mouvement sportif. Ils s'interdisent de recourir à l'utilisation de substances ou de procédés interdits.

Règle VII

Les sportifs de haut niveau définissent en accord avec la direction technique nationale de leur fédération leur programme d'entraînement, de compétitions et de formation. Ils bénéficient d'un suivi régulier organisé à leur intention tant sur le plan social que sportif.

Afin de préserver leur intégrité physique, ils se soumettent aux examens médicaux préventifs réglementaires.

Règle VIII

Les sportifs de haut niveau sont représentés au comité directeur de leur fédération, au conseil d'administration du CNOSF, à la commission nationale du sport de haut niveau, à la commission nationale de prévention et de lutte contre le dopage, ainsi que dans toutes les instances collégiales compétentes pour traiter de leurs intérêts collectifs.

CHAPITRE II - DES EQUIPES

Règle IX

Pour les sports individuels comme pour les sports collectifs, toute équipe de sportifs est directement et exclusivement soumise à l'autorité du responsable désigné par le groupement sportif ou par la fédération sous l'égide de qui elle a été constituée.

Selon les cas, le groupement sportif ou la fédération dispose de droits exclusifs d'exploitation de l'image collective de l'équipe à l'occasion des activités sportives de celle-ci et pour la promotion de ces seules activités. Tout contrat individuel contraire leur est inopposable.

L'étendue des droits et obligations de chacun est déterminée par les règlements fédéraux applicables ainsi que par les usages qui définissent, discipline par discipline, la nature et le degré d'organisation collective nécessaire à la cohésion et au bon fonctionnement de l'équipe. Elle peut être précisée dans des contrats individuels adaptés aux caractéristiques de l'équipe, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les principes énoncés dans la présente charte et avec la réglementation fédérale.

Règle X

Chaque fédération peut mettre en place, pour la durée d'une ou plusieurs saisons sportives, un collectif national de préparation, pouvant comprendre une ou plusieurs équipes à l'égard desquelles elle dispose exclusivement des prérogatives mentionnées à la règle précédente. Le programme de chacune des équipes est élaboré et exécuté sous la responsabilité du directeur

technique national. Il s'appuie sur un calendrier de stages, entraînements et compétitions ; il peut également, en considération des impératifs pratiques et de recherche propres à certaines disciplines, comporter des choix techniques, notamment sur les équipements et le matériel utilisé. Les groupements sportifs affiliés et les instances fédérales régionales et départementales sont tenus de favoriser sa réalisation.

Tout sportif de haut niveau auquel il est proposé de participer au collectif national de préparation, n'accepte qu'en s'engageant à respecter le programme et les choix techniques établis dans une convention conclue avec sa fédération. Cette convention précise les adaptations individuelles du programme et définit les aides et concours de toute nature qui, en contrepartie, bénéficieront à l'intéressé. Le groupement sportif dont celui-ci est membre est également signataire de la convention lorsqu'elle comporte des dispositions relatives à l'étendue des droits et obligations.

Un sportif non inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau peut être admis, dans des conditions identiques, à participer à tout ou partie du programme du collectif national de préparation.

Règle XI

La constitution des équipes de France est prioritaire. Elle incombe aux fédérations investies à cet effet d'une délégation de pouvoir de l'Etat.

Chaque fédération délégataire est tenue d'établir des sélections en vue d'assurer la meilleure participation nationale possible aux compétitions prévues dans la convention d'objectifs qu'elle a conclue avec l'Etat et qui répondent aux priorités définies par la commission nationale du sport de haut niveau. Ces sélections sont décidées en application d'un règlement qui en définit les principales modalités.

Tout licencié doit honorer les sélections établies par la fédération dont il relève. En cas de refus sans motif légitime, il s'expose, le cas échéant, à l'exclusion du collectif de préparation auquel il avait été admis à participer et à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte de la qualité de sportif de haut niveau.

CHAPITRE III - DES COMPETITIONS

Règle XII

Au cours des compétitions auxquelles ils participent, les sportifs de haut niveau sont tenus de respecter les règles sportives, les arbitres et les juges. Ils doivent en toutes circonstances faire preuve de loyauté et de tolérance à l'égard de leurs partenaires et de leurs concurrents.

Règle XIII

Les droits d'exploitation d'une compétition sportive appartiennent à l'organisateur de l'événement qui peut conclure toute convention en vue de partenariats autorisés par la loi ou de la diffusion de cet événement par les moyens audiovisuels appropriés.

Dans l'exercice de ses droits, l'organisateur est tenu de préserver le droit à l'information. A cet effet, les contrats relatifs à la diffusion de l'événement doivent se conformer non

seulement aux lois et règlements en vigueur, mais encore aux usages conventionnellement reconnus en ce domaine.

Parallèlement, ni les sportifs ni les responsables de leurs équipes ne peuvent opposer à quiconque un accord d'exclusivité de nature à entraver la liberté de l'information. Les contrats de partenariat conclus par l'organisateur ne peuvent empiéter sur les droits individuels des sportifs ainsi que sur les droits collectifs des équipes tels que définis par les règles ci-dessus. Dans cette limite, l'étendue des droits et des obligations de chacun peut être précisée par accords conclus avec les organisateurs.

Règle XIV

Les compétitions inscrites aux calendriers officiels arrêtés par les fédérations sportives délégataires ou par les fédérations internationales auxquelles celles-ci sont affiliées, constituent l'ensemble de référence des confrontations qui permettent le classement des valeurs et l'émergence de l'élite sportive.

L'Etat, le mouvement sportif ainsi que les collectivités territoriales et toutes les personnes physiques ou morales, notamment les sportifs de haut niveau apportent un soutien prioritaire à ce système de référence. En conséquence les sportifs de haut niveau, les arbitres et les juges sportifs sont tenus de participer prioritairement aux compétitions organisées sous l'égide ou avec l'agrément de leur fédération.

Indications du bon usage des médias sociaux par un tireur inscrit en liste de haut niveau et/ou sélectionné en équipe de France

Les médias sociaux désignent généralement l'ensemble des sites et plateformes web qui proposent des fonctionnalités dites « sociales » aux utilisateurs :

- Création collective des contenus,
- Echange d'informations entre individus,
- Partage de contenus.

Les médias sociaux désignent un ensemble de technologies, de contenus et d'interactions qui permettent de créer des réseaux sociaux, c'est à dire des groupes d'individus ou d'entités qui sont reliés entre eux par des liens. La nature de ces liens dépend du média social qui va servir de support au réseau : amis Facebook, relations LinkedIn, followers Twitter, blog, forum,...

Puisque chaque usager d'un média social est responsable de ce qu'il publie et de ce qui peut être publié en son nom (« tag »), il convient de connaître quelques règles, à fortiori lorsque l'usager figure sur les listes ministérielles et/ou représente l'équipe de France.

Sur un média social,

On peut :

- Encourager les équipes de France,
- Diffuser ses propres scores en compétition ou à l'entraînement,
- Donner des conseils et astuces de réglage de matériel,
- Poster des photos du terrain officiel des compétitions,
- ...

On ne peut pas :

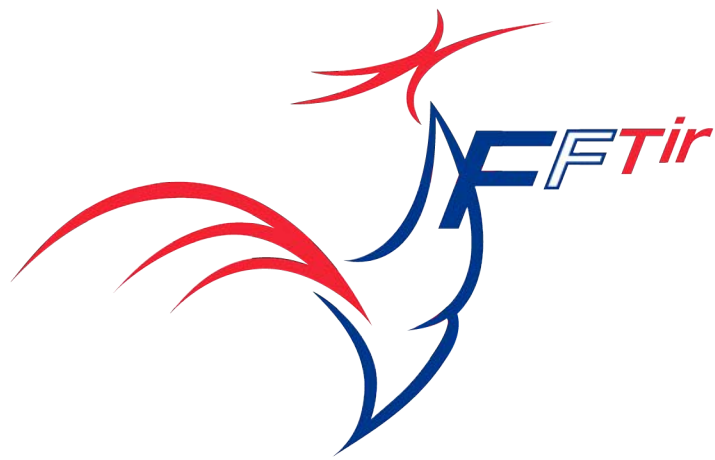
- Parler d'autrui (de son état de forme, de sa présence ou de son absence,...),
- Diffuser des photos/vidéos de tierces personnes sans leur accord,
- Diffuser des informations concernant la FFTir, l'ESC, l'ISSF, un comité d'organisation, etc, sans leur accord explicite,
- Diffuser des informations médicales sans l'accord du staff médical,
- Télécharger des applications permettant de contourner les interdictions d'utiliser les médias sociaux existant dans certains pays,
- ...

Il est conseillé aux usagers de :

- Créer une page athlète distincte du compte personnel afin de dissocier et maîtriser les deux types de communication.
- Paramétrer leurs comptes de réseaux sociaux afin que toute publication contenant leur nom nécessite leur accord préalable.
- Enregistrer un code de protection sur l'ensemble de ses appareils personnels mobiles (tablette, smartphone, PC portable,...).

Il convient de garder à l'esprit que :

- Les destinataires des informations publiées sur les médias sociaux ne sont pas tous bienveillants. Les contenus publiés sur internet ne s'effacent pas.



www.fftir.org